

Réglementation sur les haies : Rapprocher les perceptions agricoles et régaliennes

*JAECK - - ROCHETTE Bérénice, LAMOTTE-FÉLIN Alexandra,
LAVEAU Auriane, LE SPÉGAGNE Camille, MOR NDIAYE Serigne,
RÉGAL Emilie, VASSEUR Thibault*



Photo : Réseau Bocag'haie

**Mots clés : haie, réglementation, Code de l'environnement,
pratiques d'entretien, bocage**

TUTEURS PEDAGOGIQUES :

SENCÉBÉ Yannick et GAUJOUR Etienne, Institut Agro Dijon

COMMANDITAIRES :

LAIR Perrine - Alterre Bourgogne Franche-Comté

Résumé : Dans le paysage agricole français, les linéaires de haies continuent de diminuer chaque année malgré leur reconsidération agricole et environnementale récente et les programmes de plantation de haies. Il s'avère que pour son maintien, l'entretien de la haie est capital : une haie mal entretenue risque de mourir à long terme. Comment est réalisé l'entretien des haies par les agriculteurs ? Quel est le rôle et l'impact de la réglementation sur ces pratiques d'entretien ? Pour tenter de comprendre les freins à la gestion durable de la haie dans l'agriculture, ce travail se penche sur la réglementation autour de l'entretien de la haie et plus précisément sur la perception et l'opinion de deux types d'acteurs en particulier, les agriculteurs et les conseillers, sur la réglementation et sur la haie en elle-même.

L'analyse qualitative d'un échantillon restreint de 8 agriculteurs et de 7 conseillers en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) révèle une diversité de pratiques d'entretien influencées par plusieurs éléments, notamment les objectifs de conduite d'exploitation des agriculteurs et leur sensibilité environnementale. Le Code de l'environnement et sa réglementation différente de celle de la Politique Agricole Commune (PAC) est très peu connu, et la superposition de règles crée un flou général. Certains agriculteurs sont très indépendants vis-à-vis de ces obligations : connaissant le mieux la réglementation, ce sont eux qui cherchent le plus à la contourner. A l'inverse, les agriculteurs ayant le plus de conscience environnementale connaissent souvent moins la réglementation, mais agir dans l'intérêt de la haie répond en partie aux obligations de la réglementation. Pour éclaircir ses incompréhensions, les journées d'échange multi acteurs permettent de préciser les termes et objectifs de chaque réglementation et de chaque action. Un soutien au niveau des politiques publiques est aussi nécessaire pour accompagner l'entretien des haies, au lieu de se concentrer seulement sur la plantation.

Mots clés : haie – réglementation – Code de l'environnement – pratiques d'entretien – bocage

Abstract: In the French agricultural landscape, the number of linear hedgerows continues to decline every year, despite recent agricultural and environmental reconsideration and hedgerow planting programmes. It turns out that hedgerow maintenance is crucial to maintaining hedges: a poorly maintained hedgerow is likely to die out in the long term. How do farmers maintain their hedgerows? What is the role and impact of regulations on maintenance practices? In an attempt to understand the obstacles to sustainable hedge management in agriculture, this study looks at the regulations governing hedge maintenance and, more specifically, at the perceptions and opinions of two types of stakeholders in particular, farmers and advisors, on the regulations and on the hedge itself.

Qualitative analysis of a small sample of 8 farmers and 7 advisors in Bourgogne-Franche-Comté reveals a diversity of maintenance practices influenced by a number of factors, including farmers' farming objectives and their environmental awareness. Very little is known about the Environment Code and its regulations, which differ from those of the CAP, and the overlapping of rules creates a general lack of clarity. Some farmers are very independent of these obligations: as they know the regulations best, they are the ones who try most to get round them. Conversely, farmers who are more environmentally aware are often less familiar with the regulations, but acting in the interests of the hedgerow meets part of the regulatory obligations. To clear up misunderstandings, multi-stakeholder discussion days help to clarify the terms and objectives of each regulation and action. Public policy support is also needed for hedgerow maintenance, rather than focusing solely on planting.

Keywords : hedges – regulations – Environment Code – maintenance practices – hedgerows

Remerciements

Nous tenons à remercier dans un premier temps Perrine LAIR, chargée de mission “Bocag’Haies” au sein d’Alterre Bourgogne Franche-Comté et commanditaire de ce projet pour son accompagnement tout au long de ce travail.

Nous remercions également Yannick SENCÉBÉ, maître de conférences en Sociologie et Etienne GAUJOUR, enseignant-chercheur et maître de conférences en Écologie des Agrosystèmes à l’Institut Agro Dijon, enseignants référents de ce projet, pour leurs implications et conseils.

Nous remercions les agriculteurs, conseillers et instances de l’Etat qui ont pris de leur temps afin de répondre à nos questions et sollicitations afin de mener à bien ce projet.

Table des matières

Introduction	1
1. Contexte	2
1.1. Définition de la haie	2
1.2. Services Écosystémiques des haies	3
1.2.1. Le service de régulation	4
1.2.2. Le service d'approvisionnement	4
1.2.3. Le service de soutien	4
1.2.4. Le service culturel	5
1.3. Historique des haies en France	5
1.3.1. Evolution des linéaires et des visions de la haie selon les époques	5
1.3.2. Evolution des savoir-faire et du contexte sociologique autour des haies	8
1.4. Réglementation encadrant les haies en France	10
1.4.1. Code de l'environnement	11
1.4.2. La haie dans la PAC	13
1.5. Acteurs gravitant autour des haies	14
1.6. Question de recherche et hypothèses	15
2. Matériel et méthodes	16
2.1. Entretiens semi-directifs	16
2.2. Traitement et analyses des données	20
3. Résultats et Discussion	21
3.1. Résultats descriptifs	21
3.1.1. Descriptifs des agriculteurs	21
3.1.2. Descriptif des conseillers	22
3.1.3. Caractérisation des régions selon les informations des entretiens	22
3.1.4. Construction d'une fiche par étude de cas	24
3.2. Analyse sociologique	25
3.2.1. Pratiques d'entretien des haies et conduite de l'exploitation agricole	25
3.2.2. Réglementation et sensibilité environnementale	32
3.2.3. Les difficultés évoquées et leviers possibles pour la gestion durable des haies en accord avec la réglementation	37
4. Limites et perspectives	42
Conclusion	45
BIBLIOGRAPHIE	48
ANNEXES	52

Liste des figures

Figure 1 : Schéma des types de services écosystémiques fournis par les haies	3
Figure 2 : Résumé des principales évolutions du linéaire de haies, en France et en Bourgogne-Franche-Comté.	7
Figure 3 : Les différents codes de loi réglementant la haie	10
Figure 4 : Représentation graphique du lien entre les acteurs concernés par la haie et ses réglementations.....	14
Figure 5 : Répartition géographique des personnes interrogées, et origine de la prise de contact ...	19
Figure 6 : Représentation en diagrammes radars de la diversité des profils par critère descriptif. Le détail des critères est détaillé en Annexe C.	22
Figure 7 : Représentation graphique des agriculteurs placés en fonction de leur sensibilité environnementale et de leur connaissance de la réglementation (à gauche) et de leur sensibilité environnementale et du respect de la réglementation de leur pratique (à droite).	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste anonymisée des agriculteurs et agricultrices rencontrés lors des entretiens.....	18
Tableau 2 : Liste anonymisée des conseillers et personnes ressources	18

Liste des annexes

Annexe A : Article L.411 du code de l'environnement	I
Partie A.1. : Art. L. 411-1.....	I
Partie A.2. : Extrait de Art. L. 411-2	I
Annexe B : Grilles d'entretien	III
Partie B.1. : Grille d'entretien pour les conseillers	III
Partie B.2. : Grille d'entretien pour les agriculteurs	IV
Annexe C : Pondération et explication des différentes variables pour la construction des diagrammes radars.....	VI
Annexe D : Fiches études de cas validées issues de l'analyse des entretiens.....	VII
Annexe E : Relevé des problèmes évoqués par les agriculteurs et/ou les conseillers relevant de l'entretien des haies et des réglementations qui les encadrent, avec les conséquences pour les haies.	XIV

Table des sigles

AB	Agriculture Biologique
BCAE	Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BFC	Bourgogne Franche-Comté
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction Régionale de l'Eau, de l'Aménagement et du Logement
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
ERC	Eviter, Réduire, Compenser
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNE	France Nature Environnement
GAEC	Groupeement Agricole d'Exploitation en Commun
GIEE	Groupeement d'Intérêt Économique et Environnemental
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale et Climatique
NIMA	Non Issu du Milieu Agricole
OFB	Office Français de la Biodiversité
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations
PAC	Politique Agricole Commune
PGDH	Plan de Gestion Durable des Haies
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SIE	Surface d'Intérêt Ecologique
TVB	Trame Verte et Bleue

Introduction

Le secteur agricole français est traversé par de nombreuses préoccupations à tous les plans. Outre les questions de rémunération et de reconnaissance sociale du travail agricole, sa dépendance inhérente aux conditions climatiques le rend particulièrement sensible au dérèglement du climat. L'adaptation à ces changements est un enjeu capital auquel nous devons répondre à court terme. Il est nécessaire de trouver et de développer des pratiques agricoles durables ayant un impact minime sur les agroécosystèmes et protégeant la biodiversité, tout en permettant une production agricole suffisante pour rémunérer les agriculteurs et agricultrices.

À la croisée de ces préoccupations se trouvent les haies. Objet particulièrement sensible à ce jour, les haies sont une importante source de tensions. Au vu des arguments écologiques, l'intérêt des haies peut sembler évident : refuge de nombreuses espèces, habitat d'une biodiversité importante comprenant notamment des prédateurs qui permettent de réguler les populations de ravageurs de cultures. Les racines des ligneux participent à l'aération du sol et à son maintien, permettant l'infiltration de l'eau dans le sol et à la limitation de l'érosion. Au-delà de l'argument écologique, tous ses services écosystémiques concourent à une bonne qualité des sols et de l'environnement de manière globale, qui ne peut être que bénéfique à l'agriculture. Ceci fait des haies l'un des fers de lance des programmes de préservation de la biodiversité en milieu rural. Les haies sont aussi porteuses d'un important patrimoine culturel, souvent associé à une forte tradition d'élevage dans les régions bocagère de France (l'Ouest ou le Morvan pour ne citer qu'elles).

L'histoire agricole française de la deuxième moitié du siècle dernier ne fait pourtant pas la part belle aux haies. Des arrachages importants ont lieu dès le remembrement agricole, dont l'objectif principal était de soutenir la mécanisation agricole et l'agrandissement des parcelles. Si en parallèle la recherche scientifique commence à travailler sur la haie et ses bénéfices, ce n'est que récemment que les haies sont vraiment de nouveau considérées. Cet intérêt renouvelé se voit à travers plusieurs dispositifs : la Trame Verte et Bleue dès 2007 (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023), les subventions de la PAC pour les surfaces d'intérêt écologiques, dont les haies font partie depuis 2015, et plus récemment le "Label haies" lancé en 2019 (Afac-Agroforesteries, 2019), associé à la mise en avant des débouchés économiques. Les haies sont également protégées par le droit français dans de nombreux codes législatifs, principalement le Code de l'environnement. La replantation est un levier fréquemment employé pour atténuer la disparition des haies en France, qui se poursuit toujours. À ce titre, le programme d'ampleur nationale, "Plantons des haies !", est une des mesures phares du plan France Relance sur la période 2021-2025.

Ainsi, une quantité importante de haies continue de disparaître malgré les efforts mis en place pour leur préservation. Pour apporter un éclairage sur cette tendance contradictoire, le présent travail se concentre sur la problématique de l'entretien et de la gestion des haies. En effet, la question de l'entretien est indirectement liée à celle de la disparition : étant un espace artificiel, les haies nécessitent des pratiques spécifiques pour se développer correctement. Un

mauvais entretien, ou l'absence d'entretien, est une cause de dépérissement des haies. Cela peut entraîner leur mort ou bien leur arrachage en prévention. De plus, leur importante disparition lors du siècle dernier a provoqué une perte des savoirs et pratiques d'entretien dans les communautés agricoles. Cela augmente donc le risque de mauvais entretien, et peut compromettre les efforts de replantation mis en place pour maintenir les haies.

Pour comprendre la place de l'entretien des haies dans la gestion des exploitations agricoles aujourd'hui, nous avons d'abord cherché à comprendre quelles sont les dynamiques d'acteurs autour de l'entretien de la haie. Nous avons enquêté afin de comprendre comment les acteurs perçoivent les autres groupes d'acteurs, les haies ainsi que la réglementation autour de celle-ci. Trois groupes d'acteurs ont été identifiés : les agriculteurs en tant que gestionnaires de la majorité des haies dans les zones agricoles, en charge d'assurer l'entretien ; les conseillers, pouvant aiguiller les agriculteurs tant sur les pratiques d'entretien que sur des questions réglementaires ; et enfin les acteurs réglementaires, en charge du contrôle du respect du Code de l'environnement, auquel les haies sont rattachées.

Après une première partie de recherche bibliographique pour prendre la mesure des enjeux environnementaux et sociaux autour de la haie, les entretiens réalisés auprès des acteurs de terrain seront analysés pour évaluer les dynamiques entre eux et autour de l'objet "haie".

1. Contexte

1.1. Définition de la haie

Pour mieux comprendre les enjeux actuels qui concernent la gestion des haies et la réglementation qui les encadrent, il est intéressant de retracer brièvement l'historique de ces éléments du paysage. On s'aperçoit alors que la perception des haies et leur place dans le monde rural a beaucoup évolué. Mais avant de détailler leur évolution, définissons ce qu'on appelle aujourd'hui une haie. Utilisé dans le langage courant, le Larousse définit la haie comme un "alignement d'arbres et d'arbustes qui marque la limite entre deux parcelles, entre deux propriétés". Pour être plus précis, une haie n'est pas forcément située en bordure de parcelle, et peut donc être qualifiée d'intraparcellaire. Nous pouvons ajouter qu'il s'agit d'une "structure végétale linéaire composée au minimum d'une strate herbacée (qui peut être doublée d'un mur en pierres sèches) et d'une strate arbustive, auxquelles peut s'ajouter une strate arborée" (DDT du Doubs, 2022). Au vu de cette définition, les alignements d'arbres le long des routes et les haies d'ornement monospécifiques (composées par exemple uniquement de thuyas) peuvent ne pas être considérées comme des haies dans les documents officiels (DREAL BFC, 2021). La PAC propose une définition plus large de la haie, étant une combinaison d'arbustes, « d'arbres

et d'autres ligneux » de manière assez libre. Ceci souligne dans un premier temps la variabilité dans l'estimation de ce qui constitue une haie.

Les haies peuvent être disséminées ou s'associer pour former un paysage de bocage, défini comme étant un "assemblage de parcelles (champs ou prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies vives bordant des chemins creux" (Larousse, 2024). De nombreuses régions françaises abritent des paysages bocagers souvent caractéristiques des pratiques culturelles et agricoles régionales, en particulier de l'élevage. Le bocage est alors souvent associé à un adjectif régional pour le qualifier (Magnin, 2021). En Bourgogne-Franche-Comté, on parle par exemple du bocage de l'Auxois, du Charolais, du Brionnais...

1.2. Services Écosystémiques des haies

Outre l'aspect « délimitation de parcelle » comme le Larousse la définit, la haie présente de nombreux avantages appelés « services écosystémiques » qui correspondent aux multiples avantages que la nature apporte à la société (FAO, 2024). Ils peuvent se regrouper en quatre thèmes, résumés dans le schéma suivant.

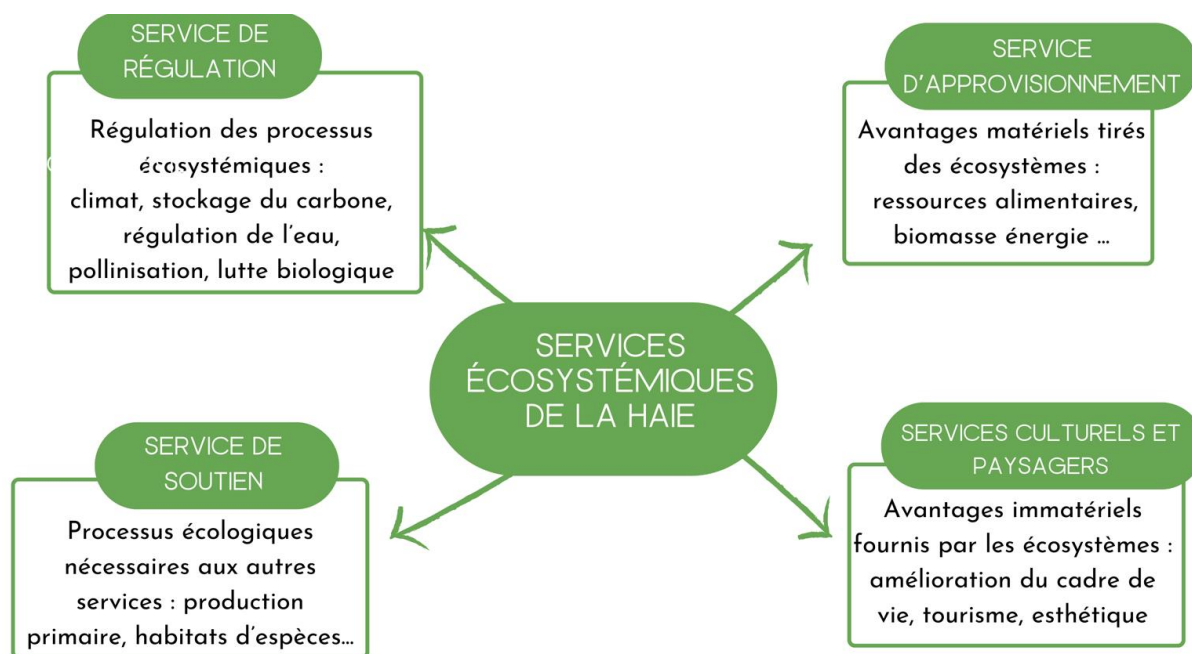


Figure 1 : Schéma des types de services écosystémiques fournis par les haies

1.2.1. Le service de régulation

Les haies fournissent des services de régulation, contribuant à la régulation climatique, au stockage de carbone, à la régulation de l'eau (circulation et érosion), la pollinisation ou encore à la lutte biologique contre les ravageurs de cultures (OFB, 2013). En effet, l'orientation de la haie dans la parcelle agricole, son homogénéité et sa hauteur permettent un effet brise vent de 15 à 20 fois sa hauteur dans le but de protéger les cultures de la verse et les animaux en favorisant le bien-être animal (BEA) (Prom'haies, 2012). En raison de son système racinaire développé, la haie constitue un réel stock de carbone dans le sol, à l'échelle de sept cent soixante-dix tonnes équivalent CO₂ sur 100 ans (Mission bocage, 2012). La haie constitue également un élément important dans la régulation de l'eau. Les arbres des haies « interceptent une partie de la pluie avant son arrivée au sol, modifiant par-là la distribution spatiale des précipitations au sein d'une parcelle » (Viaud et al. 2019). Cela permet une meilleure infiltration de l'eau dans les nappes et donc une limitation des inondations (Poulard et al., 2019). Elles jouent également un rôle majeur dans la dépollution des eaux car en fonction de leur positionnement en bord de cours d'eau, elles limitent le passage des tracteurs et épandeurs pour les pollutions directes et indirectes mais jouent également un rôle indirect de filtre grâce à leurs système foliaire et racinaire (Viaud et al., 2019). Enfin, la diversité floristique présente dans les haies permet un accueil des pollinisateurs et des auxiliaires de cultures favorisant la lutte biologique (Ronzon, 2006).

1.2.2. Le service d'approvisionnement

Les haies peuvent, en fonction des essences la constituant, assurer une diversification alimentaire humaine (production de fruits, haies comestibles, etc.). Elle est également une ressource importante de biomasse qui peut être utilisée en chauffage (bois bûche, bois plaquette). La haie peut permettre une meilleure fertilité des sols notamment par la production d'humus. De plus, la haie peut fournir des bénéfices pour la santé humaine ou animale, en raison de la présence de nombreuses plantes médicinales et aromatiques présentes (OFB, 2013).

1.2.3. Le service de soutien

Les haies peuvent abriter et accueillir une grande diversité faunistique et floristique dont notamment les auxiliaires de cultures et assurent quatre fonctions majeures pour la faune sauvage (OFB, 2013). Tout d'abord, elles représentent une ressource alimentaire conséquente pour de nombreuses espèces en raison des périodes de fructification étalées dans le temps qui permettent de contrer les carences à certaines saisons. La composition multi-stratifiée d'une haie permet une nidification adaptée à de nombreuses espèces en simultanée. Dans le même temps, ces différentes strates offrent un couvert contre les prédateurs pour la faune sauvage qu'elle abrite. Enfin, les haies constituent des corridors permettant de se déplacer entre les différents réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. La Trame Verte et Bleue (TVB), est une "démarche" qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces

animales et végétales puissent, comme l'Homme, circuler, s'alimenter, se reproduire... et assurer ainsi leur cycle de vie (Trame Verte et Bleue, 2024).

1.2.4. Le service culturel

En plus de ces avantages pour la biodiversité, “la TVB porte l’ambition d’inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d’aménagement du territoire, contribuant à l’amélioration du cadre de vie et à l’attractivité résidentielle et touristique” (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2017). Le maintien des haies permet alors une conservation d’un certain cadre de vie dans un territoire où les activités physiques peuvent y être maintenues tout en préservant les continuités écologiques nécessaires à la biodiversité.

Ensuite, les haies caractérisent le paysage : alors que les haies vieillissantes et espacées permettent d’avoir une profondeur visuelle sur le paysage, les haies à 3 strates marquent un paysage fermé. Il existe ainsi une multitude de variantes possibles (haies basses, haies buissonnantes taillées...) qui marqueront le paysage différemment. Les haies permettent donc de maintenir une diversité dans les paysages. Elles créent des maillages et participent à la qualité du paysage, ce qui permet donc de participer et de garantir l’attractivité touristique du territoire (OFB, 2013).

Enfin, les haies aménagent le territoire. Elles permettent de mettre en relief la géographie locale (implantation sur les pentes, le long des cours d’eau - ripisylves). Elles permettent également d’intégrer les bâtiments au paysage. Ainsi, privilégier les haies composées d’essences locales et diversifiées viendra mettre en valeur la spécificité du terroir et en changera l’aspect au rythme des saisons, contrairement aux haies composées d’une seule et même essence végétale. De cette manière la diversité des essences des haies diversifie le paysage (Arbre et paysage en Gironde, 2024). Cette spécificité du territoire inspire de nombreux artistes peintres pour leurs créations tels que Nadia Szczepara, une artiste contemporaine qui a travaillé sur le bocage entre 2012 et 2016.

1.3. Historique des haies en France

1.3.1. Evolution des linéaires et des visions de la haie selon les époques

Dans certaines régions, les haies, ou encore les bocages, constituent aujourd’hui un élément clé du paysage. Les haies ont été façonnées par l’Homme : l’apparition des paysages de bocages est estimée à la fin du Moyen-Age. Leur histoire est fortement liée à l’évolution de l’élevage. Le développement des haies est progressif et atteint son maximum en 1950, avec un linéaire de 2 millions de km en France (Morin *et al.*, 2019 ; Watteaux, 2012 ; Pointereau et Coulon, 2006). Les haies ont alors principalement un rôle de clôture : elles délimitent les propriétés et doivent permettre d’éviter la divagation des animaux (Magnin, 2021). La création

et l'entretien des haies s'expliquent aussi historiquement par la valeur apportée par l'exploitation du bois, pour du bois d'œuvre ou de chauffage, mais aussi pour la production alimentaire pour les animaux (arbres fourragers) ou les humains (fruits, baies...) (Morin *et al.*, 2019).

L'histoire des haies connaît un tournant radical lors de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, suite à l'opération foncière de remembrement, qui concerne 15 millions d'hectares depuis 1945 (Pointereau, 2002). L'État commence alors à encourager leur arrachage. En effet, dans le contexte d'après-guerre de modernisation de l'agriculture, les haies deviennent aux yeux de la loi « un obstacle à l'utilisation rationnelle du sol » (Magnin, 2021). Le regard porté sur les haies change à partir de cette période. La majorité des agronomes la considère alors comme un facteur limitant du développement agricole et pointe du doigt leurs désavantages présumés : les haies feraient perdre de la surface cultivée, feraient de l'ombre aux cultures, gênerait les machines et constituerait un habitat pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ou encore un réservoir de graines d'adventices, et feraient perdre de la visibilité... (Perichon, 2004). Le développement de la chimie renforce cette impression d'inutilité de la haie par la substitution de certains services écosystémiques : les produits phytosanitaires sont immédiatement plus efficaces que les prédateurs naturels sur les ravageurs de cultures, les engrais de synthèse remplacent progressivement les engrais organiques.

Comme les fermes s'agrandissent et que la main d'œuvre diminue, les exploitants n'ont plus de temps ou ne souhaitent plus en consacrer aux haies, qui représentent désormais plus de contraintes que de bénéfices (Morin *et al.*, 2019). L'utilisation de barbelés pour parquer les animaux, et du pétrole pour remplacer l'utilisation de bois de chauffage renforce la vision d'une haie devenue inutile (Magnin, 2021). A cela s'ajoute le recul de l'élevage en France qui continue et s'accélère tous les dix ans, que ce soit en termes de nombre d'exploitations ou de cheptel (Chambres d'Agriculture de France, 2023). Étant donné le fort lien entre élevage et haies, cette diminution constitue un facteur supplémentaire de disparition des haies, quand l'usage des parcelles évolue de prairie à champ de céréales ou autre grande culture.

En parallèle de l'arrachage massif des haies (Figure 2), un début de reconsidération des haies pour leur intérêt écologique est observé dès les années 1960, amenée dans un premier temps par des associations de protection de la nature. La recherche commence à s'intéresser au sujet dans les années 1970 et le ministère chargé de l'Agriculture finance des études pour mettre en évidence les services que rendent les haies et, par conséquent, l'intérêt de les préserver. Les recherches en écologie du paysage démontrent leur rôle de corridor écologique dans les années 1980 (Baudry, 2019). Les agriculteurs se rendent également compte des problèmes agronomiques et environnementaux provoqués par l'arrachage des haies et l'aplanissement des talus : érosion des sols, pollution des eaux... Les pouvoirs publics changent alors de paradigme et la haie devient alors un élément du paysage à préserver, valoriser et restaurer (Perichon, 2004). Des initiatives de replantation débutent dans les années 1970, souvent à l'échelle départementale, subventionnées par les collectivités (Baudry et Jouin, 2003a). Aujourd'hui, des moyens conséquents sont alloués à la replantation de haies, comme le programme «

Plantons des haies ! » de France Relance, avec pour ambition de replanter 7 000 km de haies sur la période 2021-2024 avec un budget de 45 millions d’euros (Ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2021). Deux dispositifs de soutien ont été mis en place pour atteindre ces objectifs : 1) accompagnement par des structures techniques compétentes pour les montages de dossiers, 2) soutien financier à l’investissement pour la plantation de haies et d’alignements d’arbres intra-parcellaires. En Bourgogne-Franche-Comté, le linéaire réel de haies planté dans le cadre de ce programme est estimé à 307 km (Lair, 2023). Plus récemment, la volonté de replanter des haies est réaffirmée avec l’annonce du Pacte en faveur de la haie, qui ambitionne d’en planter 50 000 km sur le territoire national d’ici 2030 et de mieux valoriser l’existant avec une enveloppe de 110 millions d’euros (Ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023b). Cependant, malgré cette volonté croissante de replanter, la perte de linéaire reste conséquente (Figure 2).

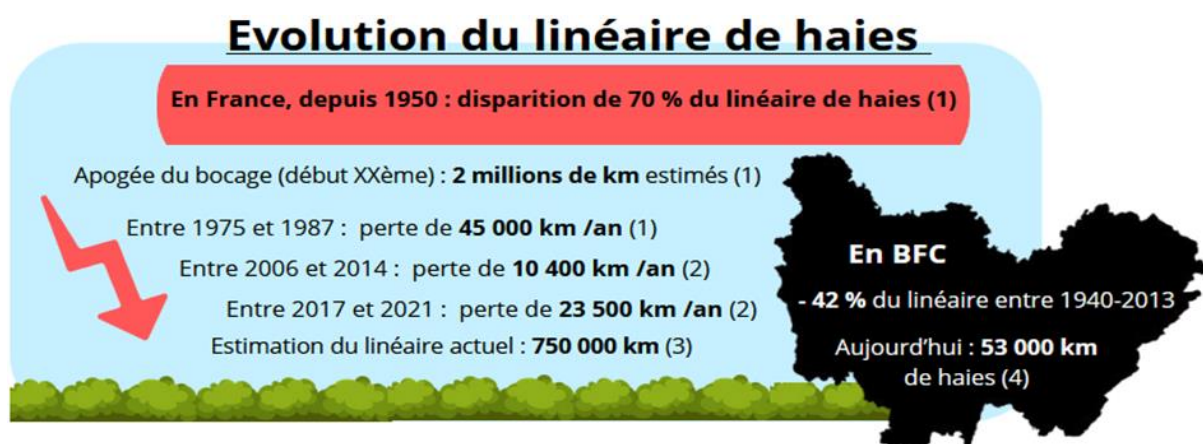


Figure 2 : Résumé des principales évolutions du linéaire de haies, en France et en Bourgogne-Franche-Comté.

Sources : (1) Pointereau, 2002 ; (2) Conseil Général de l’Alimentation, l’Agriculture et les Espaces Ruraux (CGAAER), 2023 ; (3) Ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023 (communiqué de presse du Pacte en faveur de la haie) (4) Alterre BFC, 2023 : réseau Bocag'Haies

Enfin, pour tenter d’expliquer ce phénomène, il paraît primordial de s’intéresser à un tournant plus récent de la place de la haie dans le monde agricole. Comme nous le verrons plus en détail par la suite, la haie est encadrée par de nombreuses réglementations, qui se superposent ou se complètent (Code de l’environnement, Code rural, Code de l’urbanisme...). Elles sont également intégrées dans la PAC où elles font l’objet de mesures spécifiques. En effet, depuis 2001, les haies peuvent être incluses dans la surface éligible aux aides (Pointereau et Coulon, 2006). En 2015, la bonne gestion des haies et leur protection devient un critère des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). La destruction, le déplacement, et le remplacement des haies sont très réglementés et soumis à des contrôles. Paradoxalement, l’annonce de ces mesures a précipité l’arrachage de nombreuses haies. En effet, face aux démarches administratives contraignantes et de peur de ne plus pouvoir intervenir sur leurs

haies, certains agriculteurs les ont arrachées ou ont mis en place des stratégies pour qu'elles ne soient pas détectées comme telles (Magnin, 2019).

1.3.2. Evolution des savoir-faire et du contexte sociologique autour des haies

Dès leur mise en place et jusqu'à l'arrivée de l'agriculture moderne, les haies et leur gestion étaient le reflet d'une organisation propre aux contextes sociaux, agronomiques et climatiques locaux. Les rapports entre propriétaires et locataires étaient fortement impactés par ces structures végétales. Toutes les actions relatives aux haies (taille, renouvellement, entretien des talus) faisaient l'objet de règles précises. Par exemple, le partage du bois pouvait se faire en fonction de la morphologie des haies et des sanctions directes ou indirectes pouvaient être possible en cas de manquement pour le renouvellement des arbres. Les savoirs des gestionnaires des haies étaient précis, chaque taille ou essence correspondant à un usage particulier. L'exploitation de la haie était faite en fonction d'un plan de gestion, de sorte qu'il y ait un ensemencement naturel (Baudry et Jouin., 2003).

Les travaux d'entretien des haies, réalisés en hiver, permettaient aux paysans de se retrouver. Chacun avait une tâche particulière à réaliser en fonction de son âge ou de son genre. Ces travaux qui, "à l'instar des autres grands moments de la campagne agricole" (moisson, batteries, ...), regroupaient voisins et connaissances, étaient l'occasion de se retrouver entre "gens du même monde". Depuis la révolution verte, cette organisation sociale tombe peu à peu en désuétude aujourd'hui (Baudry et Jouin., 2003).

Avec l'agriculture moderne, les choses ont évolué, le bocage n'est plus vu comme une œuvre paysanne car les acteurs et les logiques d'usage de la haie sont maintenant multiples et peuvent diverger. L'entretien ne se fait plus uniquement par les agriculteurs, mais également par d'autres acteurs indirectement liés aux agriculteurs comme les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) (Baudry et Jouin, 2003).

Les nombreux bouleversements auxquels l'agriculture a dû faire face avec la révolution verte ne concernent pas uniquement les systèmes de production, mais bien l'ensemble des systèmes de valeurs et les principes de justification qui fondaient l'ordre des champs et des campagnes. Ainsi, les connaissances nécessaires à l'entretien des haies étaient transmises par les anciens et étaient basées sur l'observation du milieu. L'arrivée du machinisme a rompu le lien entre l'Homme et la nature. La haie, perçue comme familière, devient ainsi étrangère et apparaît comme une contrainte pour l'agriculteur moderne. L'argument "on a toujours fait comme cela" ne suffit plus pour enrayer la modernisation de l'agriculture (Kalaora, 2016).

Les outils et les techniques communément pratiquées avant la modernisation de l'agriculture ont pour beaucoup disparu. Avant l'arrivée des tronçonneuses, des lamiers et des épareuses, les haies étaient principalement entretenues à la serpe. Les jeunes plants d'arbres étaient protégés à l'aide de haies sèches, des barrières en branches mortes. Quand les branches avaient suffisamment poussé, les agriculteurs pouvaient procéder au plessage (Notteghem, 1991). Il s'agit d'une technique paysanne pour « tresser » les branches et les contraindre à pousser horizontalement pour garantir le rôle de clôture (Magnin, 2019). Tant que les haies ne

remplissaient pas totalement leur rôle de clôture, elles pouvaient être complétées par la présence d'un berger, remplacé plus tard par le barbelé (Paillet, 1995). Les arbres d'émonde étaient également courants dans les haies. Ce sont des arbres dont les branches sont coupées régulièrement pour être utilisées comme ressource fourragère ou pour utiliser le bois (Magnin, 2021). L'émondage peut également être vu comme une pratique pour "faire propre", afin de nettoyer les arbres. Les exploitants agricoles réalisaient également des arbres "têtards", aussi appelés "trogne", en taillant régulièrement les rejets à un même niveau du tronc (Petit et Watkins, 2004). Encore parfois visibles aujourd'hui dans les haies, ces arbres ainsi façonnés disparaissent progressivement. Ce sont des pratiques de plus en plus abandonnées aujourd'hui, surtout dans certaines régions, ce qui risque de mener à leur disparition (Magnin, 2021).

Ainsi, nous pouvons constater l'évolution des pratiques et du rapport aux haies au cours du temps. Au-delà des pratiques d'entretien des haies, il est intéressant de mettre en avant le rôle actuel de l'entourage socio-professionnel des agriculteurs dans l'adoption de diverses pratiques. Les réseaux professionnels de dialogues permettent en effet l'échange de connaissances, de partager des définitions communes et d'établir inconsciemment des normes (Compagnone, 2021). Cet entourage peut être constitué de conseillers, mais il s'agit plus largement de personnes "à portée de dialogue" se reconnaissant en tant que groupe. L'exemple de ceux ayant testé et approuvé de nouvelles pratiques peut généraliser leur adoption au sein du groupe. De plus, des personnes au sein du groupe, comme les conseillers, peuvent chercher volontairement à modifier les normes locales (Darré, 1999). Les réseaux de dialogues permettent ainsi de généraliser de nouvelles façons de faire (Compagnone, 2014). Les études, citées dans ce paragraphe, portent sur diverses pratiques et orientations technico-économiques, mais peuvent être généralisées aux pratiques d'entretien des haies.

1.4. Réglementation encadrant les haies en France

Dans la loi française, l'objet « haie » n'existe pas. Cependant, différentes protections sont possibles *via* la biodiversité et les services qui la caractérisent. En ce sens, de nombreux codes législatifs français régissent les haies de manière indirecte (Figure 3).



Figure 3 : Les différents codes de loi réglementant la haie

Ils définissent principalement les règles d'implantation, de maintien et d'entretien de haies dans les différentes situations où elles peuvent se trouver : entre voisins, le long des cours d'eau et le long des infrastructures routières, ferroviaires, électriques et téléphoniques... Le Code de l'urbanisme *via* le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes, les règlements de lotissement, le plan de prévention des inondations... peuvent également intervenir. La réglementation prise en compte dans le cadre de ce projet est le Code de l'environnement.

1.4.1. Code de l'environnement

Le Code de l'environnement s'appuie sur deux directives européennes à savoir :

- **La Directive Habitats** : directive datant de 1979 ayant pour vocation d'interdire la perturbation intentionnelle des espèces animales protégées notamment durant les périodes de reproduction, hibernation ou migration, ainsi que la détérioration des sites de reproduction ou des aires d'habitats.
- **La Directive Oiseaux** : directive datant de 1992 prévoyant notamment l'interdiction de détruire ou d'endommager les nids et les œufs et de perturber intentionnellement les oiseaux pendant la période de reproduction ou de dépendance.

Ces deux directives sont transposées dans le droit national français *via* l'article L. 411-1 du Code de l'environnement (Annexe A) et les différents arrêtés rattachés : arrêtés du 23 avril 2007, du 29 octobre 2009 et du 8 janvier 2021 et du 20 janvier 1982 fixant respectivement :

- La liste des mammifères terrestres, des oiseaux, des insectes et des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- La liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- La liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

L'Office Française de la Biodiversité (OFB) définit la haie comme "élément linéaire du paysage composé d'arbres, d'arbustes, de plantes herbacées, formant plusieurs étages de végétation, créée par l'Homme. D'aspect variable, la haie constitue un habitat ou un refuge pour certaines espèces animales" (OFB, 2023). Cela implique que l'altération et la destruction des haies, habitat pour de potentielles espèces protégées sont donc interdites.

Le contrôle du respect des dispositions réglementaires du Code de l'environnement et de ses arrêtés est assuré par différents acteurs qui agissent de concert :

L'OFB, dont la mission principale est l'application de la réglementation. Cette structure a un rôle de conseil, de sensibilisation, de formation mais aussi de contrôle avec un volet Police de l'environnement. Les agents de l'OFB sont assermentés au titre du Code de l'environnement par l'autorité judiciaire et peuvent donc exercer des fonctions de police judiciaire et lancer des procédures et des enquêtes judiciaires relevant du procureur de la République et du parquet.

La Direction Régionale de l'Eau, l'Aménagement et le Logement (DREAL) qui a pour mission de piloter et mettre en œuvre les politiques de développement durable dont celles qui touchent l'environnement. Ainsi, elle a le rôle d'informer, éduquer, former et sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable. C'est ainsi qu'elle intervient sur la protection des habitats des espèces protégées et donc des haies. En BFC, elle est chargée d'instruire les dossiers de projet pouvant avoir un impact sur les haies. En cas d'altération ou de destruction

de ces habitats, la DREAL a également des fonctions de Police de l'environnement mais peut uniquement lancer des procédures administratives, et non judiciaires.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut intervenir plus ou moins en appui des DREAL, selon les fonctionnements régionaux. Dans certaines régions, certains dossiers, comme les inventaires des espèces protégées ont été délégués aux DDT. Mais en BFC, la DDT n'intervient pas sur la biodiversité. Au sein des DDT, les services écologiques et agricoles interviennent sur les haies plus souvent dans le cadre de la PAC. Les services « environnement » de la DDT gèrent tout ce qui est en lien avec la nature et peuvent donner leur avis sur les travaux sur les haies (notamment en Franche-Comté). Ils constituent alors une première ligne d'intervention avant que le dossier ne remonte à la DREAL, surtout si l'enjeu est important.

La protection des espèces protégées et de leurs habitats se fait, en France, sous un régime d'interdiction, et non d'autorisation. Ainsi, l'arrachage, les coupes, les entretiens détruisant ou altérant la structure des haies sont interdits (De Menthère et al, 2023). Cependant, l'article L.411-2 du Code de l'environnement (Annexe A) instaure la possibilité de déroger à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées, si cela va, par exemple, dans l'intérêt de la faune et la flore, de la sécurité publique. Mais il faut que cette solution soit la meilleure et qu'elle ne nuise pas aux populations des espèces concernées.

Pour envisager une destruction ou une altération importante, une dérogation donnée par l'administration est donc indispensable. Les agriculteurs, communes, particuliers souhaitant, pour diverses raisons, agir en impactant leur haie, doivent donc rédiger une demande de dérogation qui sera envoyée à la DREAL ou à la DDT en fonction des procédures mises en place par les différents départements ou régions. Ce dossier doit présenter le projet, comprendre un inventaire et une étude écologique pour évaluer les enjeux et les impacts et proposer des mesures pour limiter l'impact en s'appuyant sur la méthode Eviter Réduire Compenser (ERC).

Les agents de la DREAL et de la DDT ont ensuite pour mission de traiter les dossiers de demande de dérogation, d'émettre des préconisations, en lien avec l'OFB si besoin, et de veiller à la bonne réalisation de ces préconisations. Ces dernières sont basées également sur la méthode ERC.

La difficulté porte alors sur l'application de cette réglementation :

- Elle nécessite de connaître la présence d'espèces protégées avant la destruction,
- Elle implique des contrôles sur le terrain que les autorités n'ont pas toujours les moyens de réaliser,
- Elle complique la valorisation des haies par l'exploitation du bois car une déclaration auprès des services de l'État est nécessaire en amont.

1.4.2. La haie dans la PAC

Dans le monde agricole, la PAC joue un rôle capital et guide les agriculteurs dans leurs pratiques. Dans sa réforme « 2015-2020 », la PAC a pour la première fois pris en considération les haies en lui donnant tout d'abord une définition : « Unité linéaire de végétation ligneuse, d'une largeur inférieure ou égale à 20 mètres, implantée à plat, sur talus ou sur creux, avec :

- Une présence d'arbustes et, le cas échéant, une présence d'arbres et/d'autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...) ou
- Une présence d'arbres et d'autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...) ».

Les haies apparaissent dans différents points de la PAC 2015-2020. Elles deviennent ainsi des éléments structurant du paysage favorable à la biodiversité, importants à préserver (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023a). Bien qu'elles ne génèrent pas directement de production agricole, elles doivent être considérées comme des éléments à part entière d'une exploitation agricole pour leur contribution à la performance économique et environnementale de l'exploitation et surtout à sa résilience.

Elles deviennent des surfaces admissibles aux différentes aides et sont ainsi éligibles au paiement de base, au paiement vert en devenant des Surfaces d'Intérêt Écologique (SIE), à l'indemnité compensatoire de handicap naturel et aux aides à l'agriculture biologique. Pour être considérée comme SIE, une haie doit être présente sur une terre arable ou en bordure immédiate de celle-ci en n'excédant pas 10 m de large.

Avec d'autres éléments topographiques non agricoles, la haie devient également un élément de « conditionnalité » des aides pour la PAC. Ainsi pour toucher les aides du premier pilier, tout agriculteur bénéficiaire doit veiller à respecter des exigences et critères notamment en matière environnementale. Aussi, depuis 2015, par l'intermédiaire de la BCAE n°7 (devenue BCAE n°8 en 2023) correspondant au maintien des particularités topographiques, la PAC oblige les agriculteurs à maintenir les haies et d'autres éléments topographiques présents sur leurs exploitations, avec des dates d'entretien interdit définies.

Toutes ces mesures autour de la haie ont été reprises et adaptées lors de la réforme 2023 de la PAC. Les haies restent éligibles aux aides surfaciques. La nouveauté vient de l'éco-régime qui remplace le paiement vert et qui peut donner droit à un « bonus Haie ». L'éco-régime permet aux agriculteurs ayant des pratiques vertueuses de bénéficier d'une aide. Via les Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC), la PAC souhaite accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et maintenir les pratiques favorables du point de vue de l'environnement.

C'est ainsi que les haies peuvent entrer dans les MAEC répondant à des enjeux localisés sur des parcelles où sont situés les enjeux environnementaux (retard de fauche sur prairie, haies, arbres isolées, ripisylves...).

1.5. Acteurs gravitant autour des haies

La figure 4 ci-dessous représente les différents acteurs en lien avec les haies. La réglementation intègre tous les codes présentés dans la partie 1.4. Réglementation encadrant les haies en France. Les associations et les conseillers ont différentes missions comme notamment l'accompagnement à la plantation par différents moyens de soutien (financier, humains, matériels, connaissances), des études, de la veille scientifique. De manière plus politisée, les associations peuvent faire du lobbying et dénoncer des pratiques non réglementaires. Les services de l'État sont l'OFB, la DREAL, la DDT présentés précédemment. Ces services ont pour fonction de traduire opérationnellement la réglementation (cf 1.4. Réglementation encadrant les haies en France). Les gestionnaires de haies dialoguent avec eux pour déclarer des changements de grande ampleur sur leur haie. Le recueil de données indiqué dans le schéma correspond principalement à des relevés de terrain. Le gestionnaire de haie n'est pas forcément le propriétaire, c'est la personne qui s'occupe de gérer l'entretien des haies, que ce soit par lui ou par un prestataire. Dans notre étude, les gestionnaires que nous avons interrogés sont uniquement des agriculteurs.

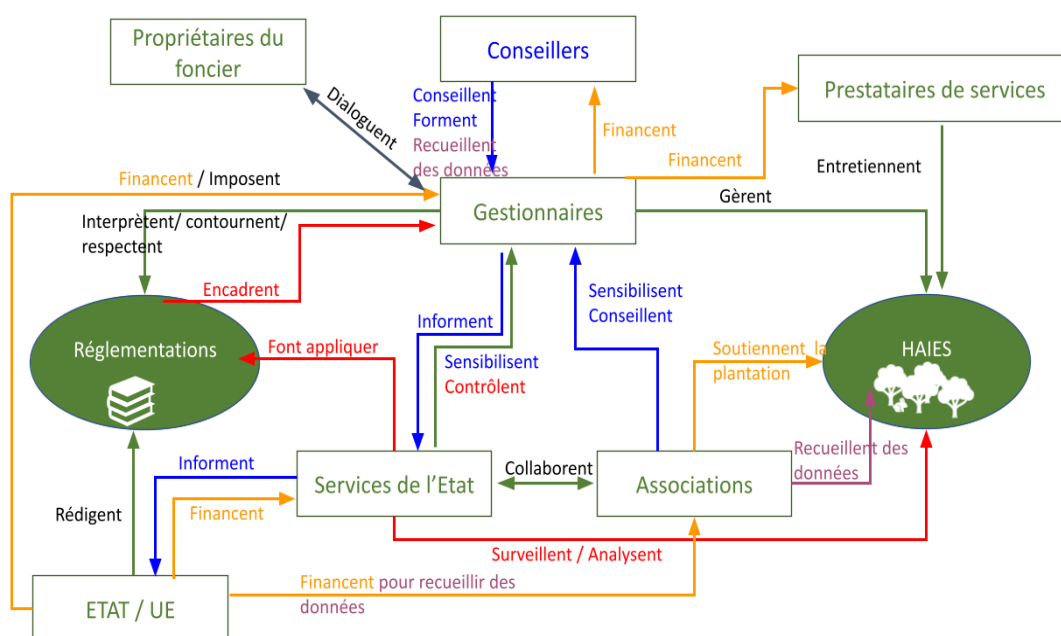


Figure 4 : Représentation graphique du lien entre les acteurs concernés par la haie et ses réglementations

1.6. Question de recherche et hypothèses

Les linéaires de haies continuent à disparaître au fil des années malgré une reconsidération des haies dans les agrosystèmes, appuyée par différents outils :

- Des financements nationaux importants pour planter de nouvelles haies et reconstruire des paysages bocagers,
- Un encadrement *via* de nombreux codes législatifs,
- La considération des haies dans la PAC depuis 2015.

Cette disparition est le résultat cumulé d'arrachages sauvages mais aussi d'un manque d'entretien adapté venant fragiliser cette structure paysagère jusqu'à sa disparition complète (Jura Nature Environnement, 2022). Si le fait d'arracher une haie sans dérogation préalable est considéré comme un non-respect de la réglementation, cela est moins évident pour les problèmes liés à l'entretien.

Au travers des recherches effectuées pour contextualiser ce projet, il ressort que les textes réglementaires qui encadrent les haies sont nombreux et complexes, et les acteurs concernés par la gestion des haies sont divers. En ne protégeant pas la haie en tant que telle, mais en tant qu'habitat d'espèces protégées, le Code de l'environnement est source d'incompréhensions et d'interprétations de la part de ses différents acteurs ou au sein d'une même institution. De plus, nous partons du principe que les haies font partie intégrante de l'exploitation agricole et qu'ainsi leur entretien résulte d'objectifs, motivations et décisions propres à chaque agriculteur et liées à la gestion globale de leur exploitation. Ces motivations peuvent influencer la manière dont ils perçoivent la réglementation.

C'est ainsi, qu'au travers de cette étude commanditée par Alterre BFC, se pose la question de recherche suivante :

Comment les acteurs impliqués dans la gestion des haies interprètent la réglementation et la traduisent dans leurs pratiques ?

Préalablement au déroulé de l'étude, quatre hypothèses ont été formulées, que nous chercherons à valider indépendamment :

- 1) Une bonne connaissance de la réglementation sur les haies engendre une gestion durable des haies sans commettre d'infraction.
- 2) Un bon niveau de connaissance sur les intérêts agroécologiques de la haie engendre une gestion durable des haies sans commettre d'infraction.
- 3) L'interprétation de la réglementation peut mener à une absence de gestion des haies par peur de mal faire, compromettant ainsi sa pérennité et sa valorisation. Par valorisation, nous entendons la valorisation des services rendus par la haie sur les plans économique, agronomique mais aussi sur l'aspect social de l'entretien des haies.
- 4) L'entourage socio-professionnel des agriculteurs et le contexte territorial influencent leur vision de la réglementation et leur gestion.

2. Matériel et méthodes

Notre projet se décompose en deux objectifs :

- Décrire des cas régionaux réels de gestion de haies,
- Comprendre le regard des acteurs agricoles sur la loi et sur la haie par une approche sociologique.

2.1. Entretiens semi-directifs

Pour répondre à ces deux objectifs, des entretiens semi-directifs ont été menés par des trinômes ou binômes d'étudiants en présentiel, par téléphone ou visioconférence auprès des différents acteurs de gestion des haies :

- Des instances administratives (DREAL, OFB) : 1) pour mieux connaître les réglementations et les points clés sur lesquels ces instances s'appuient pour protéger les haies et contrôler les pratiques des gestionnaires de haies, et 2) pour mieux comprendre comment ils interagissent avec les agriculteurs et les conseillers pour leur présenter ces réglementations.
- Des agriculteurs, gestionnaires de haies, pour identifier leurs pratiques, leurs connaissances et perceptions de la réglementation autour des haies ainsi que leur perception de leurs haies en général.
- Des conseillers sur la gestion des haies pour identifier leurs connaissances et perceptions de la réglementation autour des haies.

Trois trames d'entretiens ont été rédigées, une pour chaque grande catégorie d'interlocuteurs rencontrée : agriculteur, conseiller, instances réglementaires. Les trames ont été adaptées à chacun des intervenants à partir des éléments connus sur la personne ou son entreprise. Les trois grands thèmes abordés dans tous les entretiens sont 1) comprendre le rôle et l'organisation de la structure, 2) comprendre leurs moyens d'action pour la protection et la gestion des haies, et 3) comprendre leur perception de la réglementation des haies.

Un formulaire de consentement pour permettre l'enregistrement et l'utilisation des données a été signé par chaque interlocuteur. Ainsi, l'analyse se base sur une retranscription partielle des entretiens d'après l'enregistrement audio.

Au total, 15 entretiens (grilles de questions en Annexe B), d'une durée moyenne d'1h30, ont été réalisés entre le 20 novembre et le 22 décembre 2023 :

- 8 auprès d'agriculteurs gestionnaires de haies,
- 7 auprès de structures de conseils agricoles.

Nous nous sommes également entretenus avec des agents de l'OFB et de la DREAL afin de mieux appréhender la réglementation et de comprendre comment elle s'applique en BFC. Les tableaux 1 et 2 sur la page suivante présentent succinctement le panel de d'agriculteurs et de conseillers interrogés.

Afin de respecter l'anonymat des personnes interviewées et de leur entreprise, un numéro d'identification unique a été attribué à chaque interlocuteur composé d'une lettre (une lettre pour chaque catégorie : C, pour les conseillers, A pour les agriculteurs) et d'un chiffre.

Tableau 1 : Liste anonymisée des agriculteurs et agricultrices rencontrés lors des entretiens.

Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles (OTEX)	Région paysagère	Code
Polyculture/élevage Transformation et vente directe de produit	Bocage Charolais-Brionnais (71)	A1
Elevage (laitier)	Puisaye (89)	A2
Polyculture/élevage (engraissement)	Bresse Bourguignonne (71)	A3
Polyculture/ élevage (laitier)	Bresse Bourguignonne (71)	A4
Elevage (Naisseur / engraisseur)	Plateaux de Haute-Saône (70)	A5
Elevage (laitier)	Second Plateau du Jura (39)	A6
Polyculture/ élevage (allaitant)	Nivernais (58)	A7
Polyculture/ élevage (allaitant)	Nivernais (58)	A8

Tableau 2 : Liste anonymisée des conseillers et personnes ressources

Fonction	Type d'Organisme	Relation avec les agriculteurs	Code
Chargé de mission	Association environnementale	Forme, conseille, sensibilise	C1
Président	Groupeement d'agriculteurs	Organise des formations	C2
Chargé de mission	Association de protection de l'environnement et en charge de missions de service public	Conseille, accompagne des projets	C3
Conseillère	Etablissement public de conseil	Conseille	C4
Chargée de mission	Etablissement public de conseil	Conseille	C5
Directrice	Association environnementale	Met en relation des acteurs, forme	C6
Chargé de mission	Gestionnaire de réserve naturelle	Anime, propose des mesures agroenvironnementales et climatiques	C7

La sélection des personnes interrogées s'est faite en deux temps. Nous avons d'abord interrogé des personnes ressources, principalement des conseillers, identifiés par notre commanditaire ou nos tuteurs de l'Institut Agro Dijon. Lors des entretiens, ces personnes ressources nous ont ensuite transmis des contacts d'agriculteurs pouvant être pertinents pour notre sujet. La répartition géographique des personnes interrogées et leurs liens sont représentés dans la figure 5.



Figure 5 : Répartition géographique des personnes interrogées, et origine de la prise de contact

Légende :

- Code des personnes : voir Tableau 1 et 2 (C pour conseillers, A pour agriculteurs).
- Les rectangles d'une même couleur sont des personnes situées sur le même département. La localisation précise du rectangle ne correspond pas à la réalité.
- Les traits noirs correspondent aux contacts directs, il s'agit de personnes connues d'Alterre BFC ou de professeurs de l'Institut Agro Dijon.
- Les traits rouges sont des contacts de proche en proche, dont le contact a été fourni lors des entretiens.

Une analyse qualitative des réponses a permis de construire la partie “Résultats et Discussion”.

2.2. Traitement et analyses des données

Pour répondre à notre question de recherche, nous devons étudier l'**interprétation que se font les agriculteurs de la réglementation** et les **pratiques d'entretien de leurs haies**. En ce qui concerne les pratiques d'entretien, nous avons regardé si les haies étaient maintenues basses ou hautes, la réalisation de pratiques de recépage, le type d'outil utilisé, les dates d'entretien, et la valorisation ou non du bois issu de l'entretien. L'interprétation de la réglementation peut se refléter dans les pratiques d'entretien, qui peuvent traduire ce que l'exploitant pense avoir le droit de faire.

Nous avons identifié, d'après nos hypothèses, plusieurs variables pouvant expliquer ces deux éléments : la **connaissance des agriculteurs de la réglementation** (comme les dates d'interdiction d'intervention, les dérogations obligatoires à demander selon l'impact des entretiens sur la haie), leur **connaissance sur les intérêts agroécologiques de la haie** (services écosystémiques pour les cultures ou les prairies, BEA...), leur **entourage socio-professionnel** (réseau de conseil, réseau d'interaction au sujet des haies) et le **contexte géographique, pédoclimatique et culturel du territoire** des exploitations (traditions d'entretien, densité des haies dans la région).

Suite aux entretiens, d'autres variables, pouvant expliquer les pratiques et l'interprétation de la réglementation, ont été identifiées. Les **objectifs de conduite d'exploitation** (économique, écologique, qualité de vie, bien-être animal...) ont été relevés. Ils sont à mettre en regard des **caractéristiques de l'exploitation** (OTEX, taille, Unité Travail Humain (UTH), labellisation...). Nous nous sommes également intéressés à la **sensibilité environnementale** des agriculteurs (conscience des enjeux environnementaux, liés à la biodiversité et adaptation des pratiques en conséquence). Enfin, nous avons relevé différents types de **pressions** qui peuvent influencer les pratiques : le regard des pairs, des propriétaires, des attentes sociétales ou encore la pression des contrôles des instances réglementaires dans le secteur.

En ce qui concerne l'analyse des entretiens des conseillers, nous nous sommes basés sur différentes thématiques abordées. Nous pouvons distinguer ce qui relève d'éléments propres aux conseillers et ce qui relève de leur structure. Nous avons relevé d'une part leurs missions, leur connaissance de la réglementation en général, leur opinion sur la clarté de la réglementation, leur vision sur les haies (intérêts et contraintes), leurs observations sur l'attitude des agriculteurs vis-à-vis de la réglementation et les difficultés que ces derniers évoquent pour gérer leurs haies. En ce qui concerne plus largement la structure dans laquelle travaille le conseiller, nous avons identifié leur région d'activité et le contexte géographique associé, les relations entre la structure et les instances de la réglementation (OFB, DREAL, DDT) et les relations avec d'autres acteurs du monde de la haie (d'autres associations, organismes de conseil ...).

Ce travail de caractérisation des entretiens en différentes variables explicatives nous a permis de dégager différents profils d'agriculteurs et préparer les fiches d'étude de cas. Afin d'établir les différents profils des agriculteurs, des diagrammes radar ont été réalisés en prenant en compte six de ces variables, qui se sont révélées pertinentes : la vision de la haie par l'agriculteur, c'est à dire ce qu'il pense de la haie (rôle, services rendus, etc.), la sensibilité environnementale de l'agriculteur, les connaissances de la réglementation, son respect, les pratiques de gestion des haies par rapport à leur durabilité, les débouchés de la haie. Ces variables sont pondérées de 0 à 3 en fonction des informations recueillies lors de l'entretien, 0 étant la note la plus basse et 3 la plus haute. Le détail des critères se trouve en Annexe C, et la figure 6 correspondante est présentée dans la partie suivante.

3. Résultats et Discussion

3.1. Résultats descriptifs

3.1.1. Descriptifs des agriculteurs

Cinq des huit départements de la région BFC ont pu être représentés, nous permettant d'avoir un petit échantillonnage des différents contextes sociogéographiques présents dans la région (Figure 5). Aucun agriculteur de la Côte d'Or, du Doubs, et du Territoire de Belfort n'a été interviewé. Huit agriculteurs de la région ont pu être interrogés dans le cadre de nos enquêtes. Tous présentent un lien avec l'élevage puisque cinq sont en polyculture élevage, trois sont éleveurs. Ils ont des surfaces variables, allant de 25 à 432 ha. Les tailles et types de cheptels sont différents : bovins allaitants (entre 50 et 110), bovins lait (entre 30 et 270), troupeau ovins (environ une vingtaine). Tous les agriculteurs interrogés sont des hommes âgés entre 31 et 60 ans. Ils se sont installés entre 1986 et 2022, quatre dans un cadre familial, et quatre ne sont pas issus directement du milieu agricole (NIMA). Le statut des exploitations est varié, quatre sont en GAEC entre deux et quatre associés, deux sont en individuel et deux sont en EARL à deux UTH. Chaque agriculteur a suivi une formation différente mais dans l'ensemble, ils ont tous au moins un brevet d'étude professionnel ou un baccalauréat agricole et un brevet professionnel responsable d'exploitation agricole. Deux exploitants ont fait un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) après leur baccalauréat (BTS Technique Agricole et Gestion de l'Exploitation et BTS comptabilité agricole).

Le profil varié des agriculteurs par rapport aux haies et à la réglementation peut être représenté à l'aide des graphiques présentés en page suivante (Figure 6) avec la signification des échelles de valeurs en Annexe C.

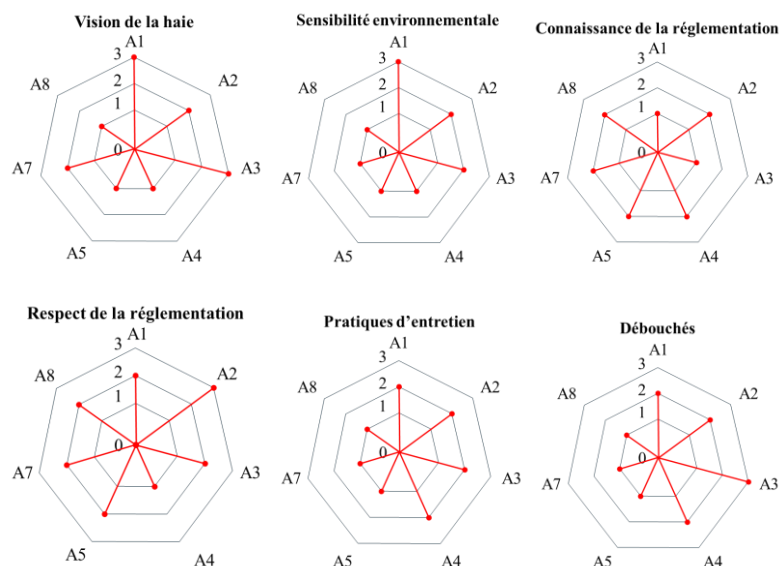


Figure 6 : Représentation en diagrammes radars de la diversité des profils par critère descriptif. Le détail des critères se trouve en Annexe C.

3.1.2. Descriptif des conseillers

Sept conseillers ont été enquêtés durant notre projet, quatre hommes et trois femmes. Leurs localisations se trouvent entre l'Yonne, la Haute Saône, le Doubs, le Jura et la Saône et Loire. Ce sont des territoires plus ou moins bocagers et au sein desquels l'activité d'élevage est prédominante.

Les conseillers sont issus de diverses structures, mais ayant tous un contact direct avec les agriculteurs que ce soit pour l'accompagnement technique ou pour l'apport de conseils au sujet de la réglementation. En effet, même si leurs connaissances sont plus ou moins approfondies, tous les conseillers sont en relation avec les instances réglementaires (OFB, DREAL, DDT), ce qui leur permet d'orienter au mieux les agriculteurs en cas de doute au sujet de la réglementation complexe entourant les haies.

3.1.3. Caractérisation des régions selon les informations des entretiens

Comme relevé dans la mise en contexte bibliographique, les haies et le bocage sont le reflet de contextes sociogéographiques propres à chaque région. Cette section a pour but de préciser les contextes spécifiques qui ont été enquêtés lors de cette étude. Les informations sont issues des entretiens réalisés auprès des agriculteurs et des conseillers interrogés.

A5 nous a raconté l'histoire de sa région (Plateaux de Haute-Saône (70)) depuis 60 ans : “La haie est apparue dans certaines régions pour couvrir de la bise et délimiter les parcelles entre chaque propriétaire. Dans notre secteur on a beaucoup de handicaps naturels. Nos aînés pour faire des prairies, ils ont tout labouré, indirectement avec chevaux et pioches, gratté cette prairie pour en vivre, planter des céréales. Ils les ont ensuite de nouveau mis en prairie. Ils ont arraché les arbres. Ils ont rassemblé ensuite les pierres pour les mettre au bord des champs. Des broussailles et des arbres poussaient dans ces pierres”. Les arbres ont été entretenus. C’est l’origine de la présence des haies dans cette région. Ces haies ont ensuite diminué à cause de deux facteurs. D’une part, la diminution de personnel dans les exploitations a amené l’obligation de la diminution des linéaires de haies par gain de temps. D’autre part, les sols de la région étant légers, les arbres pompent l’eau des cultures limitrophes et limitent ainsi leur développement. Dans le contexte de changement climatique, la gestion de la ressource en eau est un facteur limitant du développement des cultures. Ainsi, les haies ont donc été diminuées de hauteur et de longueur. C2 est également dans un territoire de plaine de la Haute-Saône. Ce territoire est constitué de pelouses sèches et de bosquets de haies. Les fortes chaleurs estivales tuent les pelouses sèches, ce qui a un impact sur l’élevage.

Selon C6, la région naturelle du Puisaye (Yonne) est une zone humide, qui se nomme la Champagne humide dans les dénominations de grandes régions géographiques. Elle contient des reliquats bocagers des bords de la Seine du bassin parisien. Les haies permettent d’améliorer l’infiltration de l’eau dans cette zone humide et des réseaux de fossés. Les haies étaient entretenues pour la ressource en bois de chauffage et bois d’œuvre. Les haies de cette région bocagère avaient pour vocation de parquer les animaux dans les champs bocagers. Elles font partie des structures typiques de ce paysage.

Pour A1, l’idée que les haies dans le Charolais et le Brionnais sont taillées au carré en trois faces est ancrée dans les mœurs, mais ces techniques font dépérir les haies. Dans ce paysage de bocage, les haies sont présentes pour deux fonctions. Elles font office de clôtures pour les animaux et de ressources fourragères avec les arbres têtards. La pratique des arbres têtards est répandue dans la région pour servir d’alimentation aux animaux d’élevage. Ce territoire est un lieu d’élevage important qui est marqué par son bocage diversifié (DREAL, 2023).

L’exploitation de A7 et A8 est située dans le Nivernais central, à la porte du Morvan. Le paysage est composé à la fois de grandes parcelles en grandes cultures sans aucun arbre, mais également de prairies entourées de haies. A7 précise que dans le secteur un remembrement a eu lieu dans les années 70, et que depuis beaucoup de haies ont disparu. A8 nous a rappelé le principe d’évolution de la forme des haies en lien avec les outils pour les entretenir. Dans le Morvan, les haies étaient constituées de branches d’arbres entrelacées, ce qui nécessite une certaine pratique et les outils adaptés. Certains arbres montaient plus haut pour faire de l’ombre et ainsi améliorer le bien-être animal.

Enfin, A3 et A4 sont localisés dans la Bresse Bourguignonne. Traditionnellement, les parcelles étaient toutes petites. C'est encore le cas dans certaines communes qui n'ont pas connu de remembrement. Historiquement, les haies étaient maintenues basses, et elles étaient exploitées pour du bois de chauffage. La commune de l'agriculteur A4 a connu un remembrement récent, donc beaucoup de haies ont été arrachées, mais elle se reboise par ailleurs suite au déclin de l'activité agricole.

3.1.4. Construction d'une fiche par étude de cas

Chaque exploitation agricole a fait l'objet d'une synthèse sous la forme d'une fiche recto-verso. Ces fiches sont présentées en Annexe D. Six fiches ont été réalisées au total, bien que huit agriculteurs aient été interviewés. Deux ont été regroupés car ils faisaient partie du même GAEC et ont exprimé des opinions globalement similaires. Nous avons écarté un agriculteur de notre échantillon car il était encore en période de reprise d'exploitation, et trop peu d'éléments sont ressortis de l'entretien afin de composer une fiche pertinente. Il a tout de même été inclus dans l'analyse globale de la partie "Résultats et Discussion".

Les fiches sont structurées en six points, appuyés par des verbatims relevés de la transcription des entretiens. D'abord une caractérisation de la ferme avec la surface agricole utile, l'OTEX, les études de l'exploitant, une localisation par région pour indiquer le contexte culturel lié aux haies, et le linéaire de l'exploitation. Ensuite les opinions et les relations de l'agriculteur à nos objets d'enquête sont présentés dans les items suivants : l'opinion générale sur le rôle et l'utilité des haies, la valorisation économique des haies sur l'exploitation, la sensibilité environnementale, la connaissance du Code de l'environnement, et les remarques et pressions sociales ressenties. En troisième partie les relations de l'exploitant avec les acteurs concernés par les haies sont représentées sous forme de diagramme, puis les différentes pratiques mises en place sont décrites selon le type de haies. Ensuite les difficultés évoquées pour l'entretien des haies sont présentées avec les pratiques administratives, et enfin un conseil concernant l'application de la réglementation a été formulé.

Ces fiches créées à partir de nos entretiens rendent compte d'une diversité de pratiques et de regards que portent les agriculteurs sur les haies et la réglementation. Elles peuvent être utilisées comme une base non exhaustive afin d'appréhender l'appréciation de la réglementation autour des haies de la part des agriculteurs, et donnent un exemple de la diversité de cas et de pratiques d'entretien des haies qui existent.

3.2. Analyse sociologique

Les étapes d'appropriation des entretiens par la réalisation des graphiques radars, des tableaux et la construction des fiches permettent de dégager plusieurs éléments d'analyse. Si notre sujet concerne le Code de l'environnement, le cadre prédominant concernant l'agriculture reste la PAC, qui possède notamment ses propres dates d'interdiction d'entretien des haies. Ainsi, les agriculteurs connaissent souvent mieux les dates de la PAC, ce qui se constate dans les entretiens : certains agriculteurs ont cité les dates de la PAC quand la question concernait le Code de l'environnement. De manière générale, l'importance de la PAC s'est faite ressentir dans les entretiens. Au vu de cette importante confusion, il a été choisi de ne pas écarter les remarques sur la PAC.

3.2.1. Pratiques d'entretien des haies et conduite de l'exploitation agricole

Il peut être intéressant de regarder le lien qui existe entre les pratiques d'entretiens de la haie et les objectifs de conduite d'exploitation. Le terme pratique d'entretien comprend notamment la forme de la haie ainsi que les outils utilisés pour la taille. Les objectifs de l'exploitation peuvent être divers et multiples : priorité à l'environnement, aspect financier ou encore respect du BEA. Un lien peut également être fait avec le réseau de conseil lié à l'agriculteur, qui sera aussi étudié dans cette partie.

3.2.1.1. Les partisans du « propre »

Certains agriculteurs interrogés entretiennent leurs haies avec une taille au carré quasiment systématique, chaque année ou bien tous les deux ans, bien qu'il puisse y avoir un début de réflexion chez certains (A7 et A8) pour laisser monter la haie dans un but d'adaptation au changement climatique qui entraîne un dépérissement de plus en plus fréquent des haies et des arbres. Une nuance peut être apportée pour l'agriculteur A4 qui possède certaines haies hautes et qui laisse des arbres de haut jet. Pour ces gestionnaires de haies, c'est avant tout l'aspect de "propreté" qui prime dans l'entretien de leur haie. Les outils utilisés, lamiers, épareuses, broyeur, grappin coupeur, permettent de "toujours tenir propre". Ces agriculteurs se réfèrent surtout au "bon sens agricole", à une gestion de leur exploitation agricole en "bon père de famille" qui les incite à travailler de manière à ce que "rien ne dépasse". L'agriculteur A5 se qualifie lui-même de maniaque mais sa logique d'entretien se justifie également par sa volonté d'assurer la sécurité autour de son exploitation : il veut des clôtures "tout le temps impeccables" pour "la sécurité de chacun" avec ses animaux. Il ne veut "pas de vache qui passe à travers la haie". Pour certains, il est inadmissible que leurs voisins n'entretiennent pas leurs haies car cela mène au dépérissement des terrains agricoles. Les haies ou broussailles envahissent les champs si rien n'est fait : "en fait il y a des illuminés de citoyens qui viennent à

la campagne en disant “on va avoir un petit bout de terrain avec des chevaux”, et 10 ans après ils se sauvent, et puis c’est ruiné, c’est des ronciers de partout etc” ; “T’as des jeunes qui courent après du foncier et puis quand on voit ça ...”.

Couplée à cette notion de propreté, la question des broussailles soulève également des tensions. Dans certains cas, les structures végétales aujourd’hui qualifiées de haies sont en fait des anciens pierriers au sein desquels des ronces ont poussé (A5) ou bien des clôtures qui n’ont pas été entretenues et qui se sont embroussaillées au cours du temps (A4) : “Une broussaille pour moi c’est une clôture qu’on n’a pas entretenue et puis il a poussé des ronces autour. Bah pour moi ça c’est pas une haie : c’est un manque d’entretien, c’est pas la même chose”. Ainsi, ce qui continue d’être qualifié comme broussaille par les agriculteurs est qualifié de haies sur les déclarations PAC ce qui oblige leur maintien sous peine de sanction : “Par contre quand je vois des broussailles qui sont considérées en haies, non moi ça ne me convient pas” (A4). C’est ainsi qu’une logique d’entretien annuelle est faite afin de limiter au maximum le développement de ces broussailles : “Le problème c’est qu’aujourd’hui c’est considéré comme une haie, donc vous êtes obligé de la tailler au carré... ça coûte cher, un entretien comme ça”. Ainsi, pour les agriculteurs A5, A7 et A8, une certaine pression, voire la peur d’un potentiel contrôle *via* les satellites utilisés pour la PAC, s’est faite ressentir dans le cas où une haie venait à dépérir suite à un entretien trop sévère ou suite à un arrachage non déclaré. Ils sont conscients de ne pas pouvoir arracher un linéaire trop important en une fois, mais ils font cependant en sorte d’enlever ce qui les dérange tout en veillant à ce que cela ne soit pas trop visible : “Un rond d’épines avec des ronciers, c’est un nid à merde, faut que ça saute...”. Cette appréhension des sanctions de la PAC peut être mise en relation avec leur système d’exploitation. Ce sont des fermes exploitant en moyenne 300 hectares et pour qui les résultats économiques, la rentabilité de leur entreprise ainsi que le temps passé au travail sont les objectifs qui dirigent la conduite de ferme. Le fait que les surfaces exploitées soient importantes implique de fait une enveloppe d’argent importante de la PAC, qui est ainsi une source de financement non négligeable. Les sanctions de la PAC étant calculées en pourcentage, les amendes établies peuvent représenter des montants très importants. L’agriculteur A4 que “ce genre de contrôle [n]’inquiète pas” est lui aussi dans une logique de productivité et de confort de travail. C’est pourquoi au début de sa carrière, il a arraché des haies et certaines avant lui avaient disparu lors du remembrement, ce qui lui a permis d’avoir un certain confort de travail, il ne se plaint pas de ses modifications de paysages, au contraire : “j’ai de beaux parcellaires, on a une bonne productivité” ; “aujourd’hui ma politique c’est : une haie, si elle ne me gêne pas je la laisse”.

C’est ainsi que les méthodes d’exploitation des haies qui sont aujourd’hui appliquées par ce groupe d’agriculteurs (A4, A5, A7, A8) répondent à leur vision de l’agriculture : assurer une bonne productivité afin de pouvoir vivre décemment de leur métier tout en assurant un certain confort de travail. Cette productivité passe par un parcellaire bien défini, facilement accessible et mécanisable. Les haies, parfois qualifiées de broussailles, sont ainsi maintenues le plus bas possible, leur développement est fortement limité afin de perdre le moins d’espace possible et de limiter une potentielle concurrence avec leur production (prairie, céréale ou autre).

Malgré cette logique de productivité, il est intéressant de noter que l'entretien, tel qu'il est fait, représente un budget conséquent : 4 000 à 5 000 euros par an selon l'agriculteur A5, 30 000 euros de prestation pour remettre les haies propres sur une centaine d'hectares repris ainsi qu'un investissement de 40 000 euros pour un broyeur pour les agriculteurs A7 et A8. Le seul débouché mentionné par ces gestionnaires de haie est le bois de chauffage pour leur utilisation personnelle, mais uniquement lorsque cela est possible, car la majorité de leurs haies sont basses et broyées et ne peuvent par conséquent pas être valorisées. Ce mode de gestion pourrait ainsi être remis en question, que ce soit du point de vue du coût financier qu'il représente mais également du temps.

Ce qui regroupe également ces agriculteurs est le fait qu'aucun ne fasse appel à des conseillers pour la gestion de leur haie : “non pas de recours à des conseillers car on va dire que je sais ce qu'il faut faire” ; “on fait à notre idée” ; “on est assez autonome là-dessus”. Ainsi, bien qu'ils puissent posséder du matériel lié à l'entretien des haies en Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), ce qui leur offre la possibilité d'échanger avec des pairs, ils ne souhaitent pas changer leur modèle car ils se reposent sur leur expérience et sur l'expérience familiale, qui fonctionnent pour la gestion de leur entreprise telle qu'ils l'entendent.

Selon le conseiller C7, les haies basses taillées au carré font partie des paysages typiques que les agriculteurs connaissent, et bien que certains puissent afficher leur volonté de changer de pratique en laissant monter les haies, ce sont les propriétaires des terrains qui refuseraient ce mode de gestion et qui menacerait d'arrêter le bail pour cause de “mauvais entretien de leur parcelle”. Ils ne souhaitent pas remettre en question la notion de propreté qui s'impose dans cette gestion conventionnelle de la haie : “quand on est un bon agriculteur ou un bon propriétaire, on doit avoir des parcelles qui sont bien entretenues et une haie basse bien taillée au carré, c'est une parcelle entretenue, en tout cas pour certains”. Comme l'a indiqué le conseiller C3, il est ainsi important d'accompagner les agriculteurs afin de faire évoluer leur philosophie, et cela peut passer par des arguments agronomiques et/ou sociaux.

L'aspect de propreté mis en avant lors des entretiens renvoie à la notion de normes pratiques professionnelles, c'est à dire les façons de penser et les façons de faire propre à un groupe professionnel, qui indique ce qui est permis de faire et ce qui ne l'est pas. Lors de transformations, certaines variantes peuvent être acceptées au sein des normes établies, ce qui peut aboutir, à terme, à un changement des normes (Compagnone et Pribetich, 2017). En ce qui concerne les haies, il est possible de penser que certaines pratiques, timides pour le moment (haies hautes avec arbres de haut jet) puissent amorcer un changement durable de la norme établie : la haie au carré.

3.2.1.2. Des pratiques évolutives

Ensuite, les entretiens des agriculteurs A2 et A3 peuvent facilement être mis en parallèle. Ces gestionnaires ne font pas le choix d'une taille systématique au carré des haies. Pour l'agriculteur A2, c'est un entretien tous les 2-3 ans à l'épaveuse ou au broyeur avec une

réflexion en fonction de la localisation de la haie, en grande culture ou dans un pré, et en fonction de la clôture qu'il y a à côté : les parcelles où les vaches pâturent sont entourées de fil électrique, ce qui demande plus d'entretien et de vigilance. Pour l'A3, l'entretien est également régulier et l'outil utilisé diffère en fonction de la haie : une haie jeune demandant un entretien minime va être taillée au broyeur, alors qu'une haie plus vieille est entretenue au lamier. Ils sont également dans une logique de renouvellement de leur haie : pour l'agriculteur A2 cela passe par un ensemencement naturel, il sélectionne ainsi les endroits qu'il souhaite laisser pousser. L'agriculteur A3, lui, a recours à des coupes à blanc, ce qui permet aux haies de repousser davantage par la suite : "Ces mêmes arbres, si on les avait laissés, ils seraient morts aujourd'hui." Afin de gérer au mieux son linéaire de haie, il a fait appel à une fédération départementale des chasseurs pour mettre en place un plan de gestion bocager. Cette démarche s'inscrit plus largement dans le cadre d'un projet territorial : alimenter les chaufferies locales avec du bois plaquette issu de haies. Cela lui permet ainsi de rentrer dans ses frais de gestion, même si l'entretien représente toujours un certain coût selon lui (temps, gasoil, amortissement du matériel, prestataire pour le bois plaquette). Le gestionnaire A2 valorise également ses haies au travers du paillage sur copeaux, et bien qu'il soit difficile pour lui de chiffrer le coût que l'entretien des haies représente, il reste conscient de leur importance pour l'élevage et pour les nombreux services écosystémiques qu'elles peuvent apporter.

Bien qu'ils ne se cachent pas d'avoir arraché des haies auparavant, on note aujourd'hui leur volonté de se former, de faire évoluer leurs pratiques. Ils font ainsi appel à un réseau de conseil, que ce soit auprès d'établissements publics de conseil ou d'association. Au travers du projet territorial, l'agriculteur A3 s'est ainsi formé sur l'entretien de ses haies : "J'ai appris à tailler mes haies mieux parce qu'avant ben voilà on n'était pas formé. On nettoyait les haies mais voilà c'était vraiment au plus proche. Y'a des essences qu'on coupait alors que j'ai appris qu'au contraire il fallait les laisser. Quand je coupe une haie aujourd'hui et qu'il y a un arbre mort je le laisse, sauf s'il est en train de tomber dans la rivière ou sur la route bien sûr on l'élimine mais sinon il reste dans la haie. Ça va être un refuge pour les pics verts, pour les insectes... Des choses que je ne faisais pas avant. L'arbre mort, c'était la première chose qu'on coupait." Il est également dans une dynamique de replantation de haies : "Nos anciens avaient eu des bonnes idées dans le temps, on sait pas pourquoi, mais elles avaient été arrachées". Dans l'étude menée par Claude Compagnone et Justine Pribetich en 2017 sur les changements de norme au travers de l'abandon du labour, il a été montré l'importance des ressources sur lesquelles les agriculteurs se basent pour changer leurs pratiques. Leur réseau social leur permet notamment "d'accéder aux connaissances nécessaires au changement" et "de construire et défendre un point de vue alternatif sur les façons de travailler" (Compagnone et Pribetich, 2017). La même chose est mise en évidence au travers de notre étude, ces deux agriculteurs, sensibles aux services que peut leur apporter la haie, se sont entourés d'un réseau afin d'échanger et de se former avec des pairs ou professionnels. Leurs pratiques de gestion sont questionnées, remises en question et finissent par sortir de la norme établie.

L'enquêté A2 s'est renseigné afin de faire un plan global sur son exploitation mais mentionne l'engagement que cela représente pour lui : "Il y a ce qui est facile de faire, ce qu'on

a envie de faire, et ce qu'on peut faire. Et après le problème c'est que c'est engageant." ; "Quand on a pris la décision de planter une haie, c'est difficile de revenir en arrière". Cette méfiance peut facilement être expliquée par les difficultés auxquelles il a dû faire face dans le cadre d'un contrôle PAC. Suite à l'entretien d'une clôture de barbelé embroussaillées, il a été accusé d'avoir arraché une haie par les autorités qui utilisent les satellites pour leur contrôle. Or, il était conscient de ne pas avoir le droit d'arracher de haie, et cette clôture ne constituait en rien une haie pour lui. Après de nombreux recours administratifs, la sanction a été annulée. Cette mésaventure a eu un lourd impact sur la dynamique de cet agriculteur qui s'est vu accusé de porter atteinte à l'environnement : "Mon égo en a pris un coup, j'ai été traité de criminel quelque part au-delà de l'amende". "Je l'ai mal vécu et j'ai plutôt botté en touche en disant on arrête tout. Parce qu'on est des méchants, bah restons des méchants, c'est un peu comme ça que ça s'est passé".

D'une manière plus générale, il est intéressant de noter que ces deux agriculteurs ont une vision similaire pour la gestion de leur exploitation, c'est à dire que ce n'est pas l'aspect financier qui dirige leur gestion, mais bien leur passion de l'élevage et un accent est mis sur la qualité de leur production. De plus, la préservation de l'environnement et l'importance de la biodiversité sont également deux aspects mis en avant lors des entretiens. C'est ainsi que pour l'agriculteur A3, faire évoluer ses pratiques lui paraît naturel afin d'être en cohérence avec ses valeurs et de préserver son environnement : "C'est notre devoir. Nos aînés nous ont laissé un patrimoine qui est beau. C'est aussi à nous de pouvoir le transmettre et le préserver."

Une remarque intéressante a été évoquée par l'agriculteur A2 sur les moyens qu'il faut pour initier un changement. Il est conscient que son appartenance à une organisation de producteur (C'est Qui Le Patron) facilite son changement de mentalité car il bénéficie d'une meilleure rémunération que les agriculteurs valorisant leur production dans les filières conventionnelles. Ainsi, même si ce volet n'a pas été approfondi durant l'entretien, le fait que cet agriculteur note qu'un changement de paradigme semble difficile à initier lorsque la rémunération est faible montre que les moyens dont disposent les acteurs peuvent être déterminants dans la mise en place ou non de nouvelles pratiques. Lors des négociations pour la PAC 2023-2027, ce syndicat s'est exprimé sur la nécessité de financer la transition agroécologique : "seule une rémunération juste pourra amener les agriculteurs à engager – et surtout réussir – la transition agroécologique" (Pistorius, 2021).

3.2.1.3. Un agriculteur en marge

Un agriculteur (A1) se démarque des autres enquêtés par sa vision de la haie et ses choix de gestion de haies. C'est un agriculteur non issu du milieu agricole installé sur vingt-cinq hectares, une petite surface comparée à la moyenne des exploitations agricoles en France métropolitaine qui est de soixante-neuf hectares (Agreste, 2020). Ses objectifs affichés pour la conduite de son exploitation sont financiers, car il est conscient que son activité doit lui permettre de vivre et donc de se tirer un revenu, mais l'aspect écologique occupe une part

importante dans ses prises de décisions. Il s'est rendu compte au fil du temps, que la vision idéale des haies présentes au sein des bocages, c'est-à-dire un entretien au carré, rendait finalement "leur état catastrophique". C'est exactement ce qu'il se passe dans sa région du brionnais aujourd'hui, et bien que ce type de méthodes d'entretien soient ancrées dans les moeurs, il a souhaité mettre en place de nouvelles pratiques : laisser monter les haies, valoriser les arbres têtards ou encore planter des haies diversifiées afin de mieux délimiter ses parcelles. Il est conscient de passer "pour un étranger" aux yeux de ses pairs et voisins et se sent observé dans ses pratiques sur certaines parcelles. Bien qu'il mette en place les pratiques de gestion souhaitées sur les parcelles dont il est propriétaire, il fait aujourd'hui appel à un entrepreneur afin de réaliser une taille au carré sur les parcelles de céréales dont il est locataire. Cette pratique de gestion répond aux attentes du propriétaire mais il souhaiterait faire évoluer ces pratiques et c'est notamment pour cela qu'il a indiqué à l'entrepreneur vouloir laisser monter des arbres de haut jet lorsque cela était possible : "sur les parcelles [en location], avec des haies taillées trois faces, je continue de faire tailler par le prestataire, juste pour le moment, pour m'acclimater avec le propriétaire et j'ai quand même demandé au prestataire de laisser quelques arbres, dès qu'il y a un frêne, un chêne, ou autre qui pousse de le laisser monter".

C'est un agriculteur qui n'est pas dans une logique de productivité agricole, mais qui correspond plus au terme d'agriruralité. Il a développé la vente directe et possède le label Accueil Paysan. Il tire ainsi ses revenus grâce à une économie locale et diversifiée et, contrairement aux autres enquêtés, bénéficie peu des aides PAC au vu de la surface cultivée. Ainsi il semble être plus autonome, et plus libre de mettre en place des pratiques innovantes à l'échelle de son exploitation. De plus, il réalise du bûcheronnage manuel pour entretenir ses haies, ce qui semble cohérent avec la surface dont il dispose, mais qui est plus complexe à envisager sur des linéaires plus importants. Ce mode d'entretien permet ainsi une adaptation des pratiques au cas par cas, contrairement à un entretien mécanisé qui uniformise la gestion.

Ce gestionnaire de haie ne fait pas appel à des conseillers pour l'entretien de ses haies, mais aime échanger avec ses pairs au sujet du greffage ou des arbres têtards.

Selon les conseillers, les arbres têtards permettraient d'augmenter la résistance des arbres face au changement climatique (C3) et représentent une source de fourrage en période de sécheresse (C6). Mais il existe un problème d'incompatibilité avec la réglementation qui interdit toute taille de haie lors de la période de récolte des arbres (C5). La réglementation complique donc la mise en place de pratiques innovantes et adaptées aux problématiques locales (sécheresse).

Les conseillers enquêtés ont mis en avant l'importance des outils utilisés lors de la taille des haies. Pour certains, l'utilisation de l'épareuse pose question et le lamier devrait être privilégié car "les arbres ne souffrent pas" (C3). Si de nouveaux outils veulent être utilisés par les agriculteurs, il est important que ceux-ci soient formés à leur utilisation. Cela peut être le cas pour les sécateurs ou encore le grappin coupeur. Le conseiller C7 a eu une expérience catastrophique avec une CUMA qui a utilisé le grappin coupeur sans aucune réflexion autour

d'une gestion durable de la haie : "ils ont coupé des linéaires complets de haies sans réflexion autour de la gestion à moyen et long terme" ; "ils coupent des linéaires, laissent pâturer les bêtes qui piétinent les potentiels rejets... donc 3 ans après on n'a plus rien sur ces linéaires". Il est nécessaire que les agriculteurs aient une réflexion sur le type d'outil utilisé et plus généralement sur leur mode de gestion global des haies, qui pourrait ainsi évoluer vers un entretien moins centré sur le propre sans que cela ne leur coûte trop. Mais cela impose des visions sur le long terme, ce qui peut freiner l'engagement de certains. La mise en place de motivations financières pourrait inciter certains à passer le cap (C7).

Il est également intéressant de noter que les conseillers ont pu voir l'évolution des pensées des agriculteurs. Pour l'enquête C2, les agriculteurs issus des générations des années soixante et soixante-dix, qui ont connu le remembrement, ont généralement des idées plus radicales : "La haie ça gêne, on arrache" ; "Dès qu'il voit un buisson il dézingue il coupe et puis il est tout content de venir te le dire. C'est la génération comme ça, le remembrement c'était à coup de bulldozers, on en a encore quelques-uns". A contrario, selon lui, les jeunes agriculteurs ont de nouvelles préoccupations (changement climatique) et cherchent à valoriser leur haie (paillage plaquette). Ils sont de plus en plus conscients que les haies peuvent être une des solutions à certains problèmes agronomiques (comme la sécheresse, l'érosion ou encore les ravageurs de cultures) (C1).

3.2.1.4. Premières conclusions

Les pratiques de gestion des haies peuvent être diverses et sont en général corrélées aux objectifs propres de l'exploitant agricole (productivité, maintien de l'activité d'élevage dans la région, respect du bien-être animal, préservation de l'environnement). Il est ainsi important de comprendre que les haies doivent être considérées comme des objets à part entière du système de production agricole, et qu'il n'est pas possible de comprendre ce qui mène les agriculteurs à telle ou telle décision et pratique sans regarder l'ensemble de la production agricole et le milieu social dans lequel s'inscrit la ferme.

L'entretien inadapté des haies (taille au carré, uniformisation avec la mécanisation, faible diversité floristique) ne permet pas d'assurer les nombreux services écosystémiques qui peuvent leur être attribués : effet brise vent grâce à leur hauteur, accueil de la biodiversité grâce à leur diversité floristique, nidification de nombreuses espèces grâce à une composition multi-stratifiée. Ainsi, bien qu'à première vue certains types de gestion puissent être remis en question, il est important de prendre du recul afin de comprendre que chaque décision prise par les agriculteurs peut être expliquée par des facteurs propres à chaque exploitation (sécurité, temps, argent, pression du regard du voisinage et des pairs). Mais cette norme établie de la haie taillée au carré peut évoluer. L'entourage socio-professionnel des agriculteurs influence fortement l'évolution des pratiques car cela leur permet dans un premier temps de se questionner sur leurs pratiques puis d'accéder à de nouvelles connaissances. Une réflexion peut notamment s'amorcer sur la valorisation économique des haies, au travers de filières territoriales par exemple, ce qui permet de les intégrer pleinement au système de production.

Le respect de l'environnement n'en est cependant pas oublié car cela suppose une réflexion systémique sur la gestion du linéaire afin d'assurer sa durabilité et ainsi une valorisation sur le long terme.

D'autres notions peuvent impacter le mode de gestion des haies, notamment la connaissance de la réglementation liée aux haies. Ceci sera exploré dans la prochaine partie.

3.2.2. Réglementation et sensibilité environnementale

Pour répondre à notre question, nous avons choisi d'étudier le rapport des enquêtés à la réglementation : connaissent-ils parfaitement le Code de l'environnement, le respectent-ils ou pensent-ils agir en adéquation avec ce Code ? Est-ce la réglementation qui oriente leur façon de faire ?

Ces agriculteurs sont tous issus de régions bocagères, concernés par l'entretien des haies présentes sur leur exploitation agricole et donc concernés par le Code de l'environnement et les articles L411-1 et 2. Pourtant, aucun ne semble à l'aise avec ce Code et aucun n'a déclaré connaître parfaitement la réglementation qui encadre les haies. A5 voit notamment cette réglementation comme "des textes longs comme le bras" et qui "changent régulièrement".

Après analyse, nous avons pu distinguer deux groupes d'agriculteurs qui correspondent aux groupes identifiés dans la partie précédente : les partisans du propre et un deuxième groupe regroupant les agriculteurs menant des pratiques évolutives et l'agriculteur en marge. Nous allons donc ainsi voir pour chaque groupe leur lien avec la réglementation et mettre en regard leur connaissance de la réglementation avec leur sensibilité environnementale".

3.2.2.1. Les partisans du « propre »

Connaissance de la réglementation

Les agriculteurs A4, A5, A7 et A8 comprennent qu'une telle réglementation soit mise en place pour mettre fin à des pratiques extrêmes d'agriculteurs qui faisaient n'importe quoi, vision bien illustrée par les propos de A4 : [Que les haies soient réglementées] "Moi personnellement je ne suis pas spécialement pour, mais il faut être aussi raisonnable, on peut pas faire tout et n'importe quoi". Cependant, comme ils sont issus d'une région riche en haies et en bocage, ils ne comprennent pas pourquoi la réglementation n'est pas adaptée pour leur laisser plus de libertés pour gérer leur haies comme ils l'entendent et, à l'inverse, pourquoi la réglementation n'est pas plus contraignante avec les agriculteurs dont la grande majorité des haies ont été arrachées lors de remembrements, comme dans certaines régions de grandes cultures, et ne sont donc plus concernés mais qui n'ont pas non plus été pénalisés.

Sensibilité environnementale

Comme évoqué précédemment, ce groupe d'agriculteurs se réfère surtout au “bon sens agricole”, à une gestion en “bon père de famille” qui les incitent à travailler de manière à ce que “rien ne dépasse” et que “ce soit propre”. La dimension environnementale interfère ainsi peu dans la conduite de leur exploitation et dans la façon dont ils gèrent les haies. Ils sont conscients de la biodiversité présente dans les haies et de l'impact que la gestion des haies peut avoir sur celle-ci. Ils jugent cependant que leur région est suffisamment riche en haie pour accueillir la biodiversité environnante et que donc leur pratique n'a pas d'incidence sur la biodiversité. Ils “aiment” et ne sont pas “contre la nature” mais celle-ci ne doit pas gêner ni limiter leurs pratiques. La présence de haies représente ainsi plutôt un inconvénient pour les parcelles en grandes cultures car elles prennent de la place sur la culture, apportent de la concurrence pour l'eau et la lumière et peuvent endommager le matériel ou limiter son utilisation. Ainsi ils ont peu ou pas de haies sur leurs parcelles en bordures de champs. Avant leur installation, ces haies avaient même souvent déjà disparu et ces agriculteurs “ne s'en plaignent pas”. Ils précisent même qu'ils les auraient arrachées si elles étaient toujours présentes pour “faciliter le transport des outils pour un bon débit de chantier” (A4). La haie, malgré les intérêts écologiques dont ils peuvent être conscients, n'est donc pas compatible avec une gestion efficace de leur exploitation. Leur gestion suit l'agronomie des pratiques où l'accent est mis sur l'action de l'agriculteur lui-même, sans prendre en compte l'action des objets de la nature présents sur et autour de l'exploitation agricole (Barbier et Goulet, 2013). Ces objets ne sont alors vus que comme des éléments de contexte, des potentialités ou des contraintes sur lesquels l'agriculteur doit agir pour améliorer les performances de son exploitation.

Ils reconnaissent les avantages non négligeables de la haie, pour le bien être du bétail dans les prairies, en les protégeant lors des fortes chaleurs ou d'intempéries diverses. Ce qui explique que dans leur région, la majorité des haies ait été conservée dans la zone d'élevage. Ils veillent toutefois à les maintenir propres et majoritairement au carré pour ne pas empiéter sur la production d'herbe.

Respect de la réglementation

Dans l'ensemble, ce groupe d'agriculteurs connaît et respecte la réglementation, au moins le minimum pour leur éviter d'avoir des problèmes avec l'OFB et la PAC. Ils connaissent ainsi la période pendant laquelle l'entretien est possible et pourquoi ces périodes ont été mises en place. Ils savent également qu'il est interdit d'arracher les haies pour préserver la biodiversité pouvant nicher dedans. Le cas échéant, ils savent qu'il faut faire une demande de dérogation à la DREAL s'ils souhaitent le faire. Cependant ils ont également compris que les contrôles de l'OFB sont rares et qu'il est possible de “mettre un petit coup de godet” sur des tronçons distincts pour supprimer quelques mètres de haies gênants, sans risque de retombées réglementaires. L'agriculteur A8 indique même que la loi “n'est pas dure à contourner si on s'y prend correctement”, même si “on est vite rattrapé avec la DDT, les satellites et tout... c'est pour ça, on y fait bien attention mais je vous dis pas qu'un pied d'épines dans un coin de

champs, il prend un coup de godet et on n'en parle plus. Des fois je serre les fesses pendant un an ou deux ans". Les conseillers rencontrés (C1, C2, C6, C7) confirment effectivement le manque voire l'absence de contrôle des autorités, certainement dû à un manque de moyens humains, matériels mais aussi réglementaires. En effet, la réglementation ne protégeant pas directement la haie mais les espèces protégées, toute contestation doit reposer sur la destruction d'une espèce, difficile à prouver si un inventaire officiel n'a pas été réalisé au préalable.

En ce qui concerne l'entretien lui-même, ils les entretiennent régulièrement de façon à contenir la haie en hauteur et en largeur en coupant la pousse de l'année ou la pousse de 2 ans. Dans ce cas, ils n'altèrent pas la structure de la haie, même s'ils la taillent au carré, la haie étant historiquement taillée de cette manière. Bien que le maintien en haies basses soit déconnecté d'une gestion durable de la haie, particulièrement pour l'exploitation du bois et pour la pérennité de la haie, plus sujette aux maladies et à la dégénérescence, ce type de gestion respecte la réglementation tant qu'elle ne modifie pas la structure de la haie initialement présente.

Cette image du bon agriculteur dans la tête des propriétaires et des agriculteurs est issue de la révolution verte et de la PAC pour une agriculture intensive capable de répondre aux besoins alimentaires de la population. De leur point de vue, ils gèrent donc parfaitement leurs haies et n'ont pas besoin de se référer à la réglementation ou à des conseillers pour savoir comment faire.

Les coupes à blanc sont d'autres pratiques d'entretien de la haie. Réalisées tous les 20 à 30 ans, elles permettent de régénérer une haie vieillissante, dégarnie, mutilée. Bien que bénéfiques pour la haie, elles impactent fortement la structure de la haie et par conséquent les espèces nichant dedans, et nécessitent donc la réalisation d'un inventaire des espèces (à l'aide des données disponible sur la base de données SIGOGNE) et d'une démarche administrative avec une demande de dérogation à faire auprès de la DREAL.

Pour le bien-être de la haie, ce groupe d'agriculteurs réalise des coupes à blanc. Il s'agit pour eux d'une pratique résultant du bon sens agricole et ne réalisent donc pas de demande de dérogation ni d'inventaire des espèces présentes dans la haie.

3.2.2.2. Les agriculteurs menant des pratiques évolutives et l'agriculteur en marge

Sensibilité environnementale

Les trois autres agriculteurs (A1, A2 et A3) ont une sensibilité environnementale plus développée et se sont tournés vers les services écosystémiques rendus par la nature pour rendre leurs pratiques agricoles plus vertes. Ainsi, la présence de haies représente pour eux des avantages certains pour améliorer leurs pratiques agricoles. Ils sont conscients du rôle que la

haie peut apporter au Bien Être Agricole (BEA) mais aussi de son rôle dans la préservation de la biodiversité, la limite de l'érosion des sols, dans la gestion de l'eau, l'apport d'auxiliaires...

Connaissance de la réglementation

Leurs pratiques d'entretien courant respectent le végétal et sa structure. Pour le bien des haies, ils pratiquent également le recépage ou défrichent des haies non entretenues qu'ils récupèrent, mais également sans demande de dérogation comme l'indique A3 : "on est chez nous... on doit faire une coupe à blanc, on fait une coupe à blanc". Par contre, dans des zones plus sensibles et plus surveillées comme les ripisylves et les zones Natura 2000, A3 contacte des référents ou des conseillers pour être sûrs de faire les démarches correctement et ne pas avoir de problèmes administratifs et réglementaires par la suite.

A1 n'a aucune connaissance de la réglementation mais a compris, par l'intermédiaire de la présentation de notre projet, que trois Codes se superposent (Code de l'environnement, Code rural, Code de l'urbanisme notamment) et précise "là-dedans [qu'il est] complètement perdu". Il essaie de s'y intéresser via la PAC mais ne comprend pas tout. "Je ne me suis jamais posé la question de la réglementation car je suis déjà à contre-courant de tous les autres". Il est dans une logique de replantation de haies et de préservation de la biodiversité donc ne se sent pas forcément concerné par la législation qui encadre la protection des haies. Cette sensibilité pro-haie lui permet d'entretenir de façon durable ses haies dans le respect de la physiologie du végétal et de la biodiversité. Il n'a donc pas l'intention de nuire aux haies, aux structures végétales et à la faune présente, même si pour ses parcelles en fermage et les haies mitoyennes, il se plie à la pression sociale et aux pratiques régionales en taillant les haies au carré. Il est ainsi sûr de plaire à ses propriétaires et ses voisins et assure ainsi son intégration, en espérant un jour se détacher de cette pression. La majorité de ses pratiques d'entretien respecte donc la philosophie de la réglementation.

Cependant, tout comme A3, lorsqu'il a récupéré des parcelles sur lesquelles les haies n'avaient pas été entretenues depuis longtemps, il a dû procéder à une coupe drastique pour redonner une forme à la haie qui était devenue une friche. Avant de procéder à cette coupe, d'après la réglementation, il aurait dû faire un inventaire des espèces présentes dans la haie et faire une demande de dérogation pour avoir l'autorisation de toucher à la structure à la haie. Mais sans le savoir il a respecté les préconisations ESR, puisqu'il a planté ce qu'il avait coupé en utilisant des méthodes durables : mise en andains des plants coupés et semence de graines diversifiées pour avoir de nouvelles haies plus diversifiées et découper ses parcelles.

A2 est l'un des agriculteurs maîtrisant le plus la réglementation même si comme il le dit, il ne connaît pas tous les textes. Il fait son maximum pour la respecter et replanter des haies.

3.2.2.3. Synthèse

Quelle que soit la sensibilité environnementale des agriculteurs rencontrés, on s'aperçoit que peu d'agriculteurs respectent tous les versants de la réglementation (Figure 7). Pour la réalisation de travaux impactant la structure de leurs haies, les inventaires d'espèces nichant dans leurs structures végétales n'ont pas été faits, de même que les démarches administratives en cas de coupe drastique de haies (hors arrachage). Cette sensibilité va orienter leur gestion vers des pratiques plus ou moins durables selon leur vision de la haie. Ainsi au final, même les pratiques les plus vertueuses pour la haie ne respectent pas cette réglementation (Figure 7).

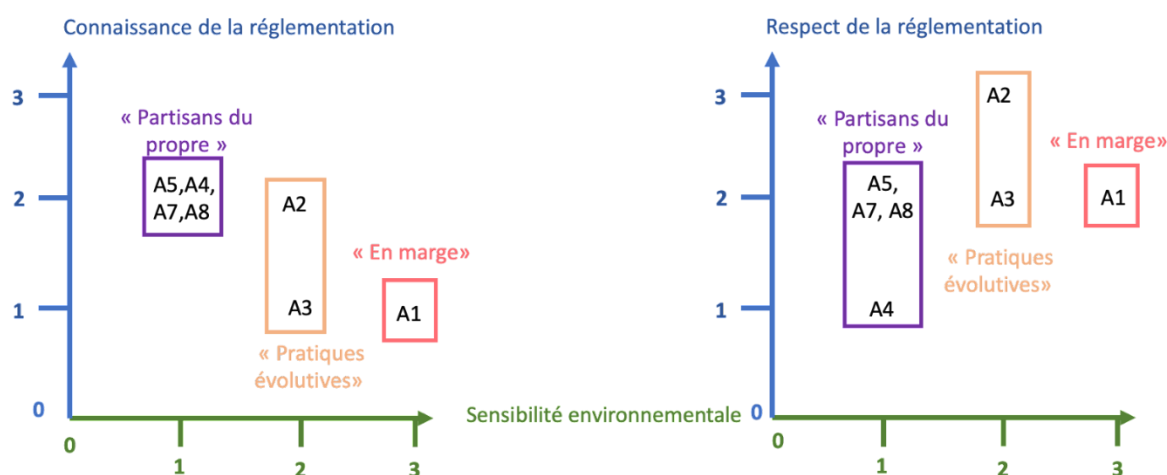


Figure 7 : Représentation graphique des agriculteurs placés en fonction de leur sensibilité environnementale et de leur connaissance de la réglementation (à gauche) et de leur sensibilité environnementale et du respect de la réglementation de leur pratique (à droite).

Définition des critères utilisés pour les placer disponibles en annexe C.

Cette réglementation est remise en cause par les agriculteurs mais également par les conseillers faisant le lien entre le terrain et les instances réglementaires. D'autant que les conseillers confirment que l'application de la réglementation n'est pas si simple que ça et qu'ils ont souvent des discours différents de la part des instances réglementaires (C5). Une des solutions trouvées, par notamment C2 et C5, est de mettre l'ensemble des acteurs autour d'une table, instances réglementaires, agriculteurs et conseillers, et de discuter au cas par cas.

Les agriculteurs sont, pour la plupart, peu au clair avec la réglementation (Figure 7). Pour arriver à la respecter, l'intervention d'un conseiller pour la traduire est souvent nécessaire (Petit, 2013), pour les agriculteurs qui acceptent d'être entourés et conseillés. La difficulté vient principalement du fait qu'il n'y a pas de règles pour encadrer directement la gestion des haies. Cependant, une telle réglementation ne ferait qu'ajouter des restrictions aux agriculteurs qui déplorent déjà la multiplication des réglementations.

La réglementation, même si elle peut être source d'innovation et de changement de pratique, n'est pas le seul moyen d'action pour améliorer l'environnement : la négociation de

pratiques et l'engagement volontaire en sont d'autres (Compagnone, 2012). Comme le pensent les conseillers (C1, C2, C3, C7), échanger avec les agriculteurs, pour leur faire comprendre l'intérêt des haies, pourrait améliorer la préservation des haies existantes : avec une sensibilité environnementale plus développée, les agriculteurs mettent en place une gestion compatible avec la durabilité des haies et respectueuse de la faune et la flore même s'ils ne respectent pas forcément les démarches administratives.

Cette analyse nous permet de penser qu'un bon niveau de connaissance sur les intérêts agroécologiques de la haie engendre une gestion durable des haies sans commettre d'infraction, mais qu'une bonne connaissance de la réglementation sur les haies n'engendre pas forcément une gestion durable des haies sans infraction, ce peut être même plutôt l'inverse.

3.2.3. Les difficultés évoquées et leviers possibles pour la gestion durable des haies en accord avec la réglementation

3.2.3.1. Bilan des difficultés que rencontrent agriculteurs et conseillers sur le terrain

L'analyse des entretiens avec les agriculteurs et les conseillers nous permet d'identifier les différents problèmes que rencontrent les agriculteurs en lien avec la gestion de leurs haies, et les difficultés liées à la réglementation. Certains problèmes sont appuyés par les conseillers, d'autres sont cités uniquement par ces derniers. Un tableau en Annexe E résume les différentes situations qui nous ont été rapportées et précise les conséquences qu'elles peuvent avoir sur les haies. Les problèmes évoqués peuvent être regroupés selon leur nature sociale, économique, liée au changement climatique ou aux textes réglementaires. Il est important de rappeler que notre échantillon est limité, et que ces difficultés peuvent être plus ou moins marquées selon les régions ou selon les profils, voire ne concerner que des cas particuliers.

Contraintes sociales et sentiment d'injustice

Tout d'abord, la gestion des haies est soumise à des contraintes sociales qui pèsent sur les agriculteurs. Pour commencer, les haies situées sur des terrains en fermage font l'objet de contraintes particulières. Leur gestion est encadrée par le bail rural, qui mentionne plus ou moins précisément la manière de les gérer. Il est commun qu'il soit question d'une gestion "en bon père de famille" (C6). Les propriétaires formulent ainsi leurs exigences en se conformant à ce qui est attendu traditionnellement, à savoir une parcelle bien entretenue, une haie taillée au carré qui ne monte pas ... (exemple dans le Clunisois et le Brionnais, A1 et C7). De plus, les troncs des arbres de haut jet reviennent aux propriétaires, qui sont donc en droit d'imposer leur façon de gérer la haie (C6). Cela peut aller jusqu'à menacer de reprendre le fermage. Si la pression ne vient pas des propriétaires, elle peut venir des pairs : les autres agriculteurs de manière générale, et en particulier ceux avec qui les haies mitoyennes sont partagées. Deux agriculteurs exploitant une haie mitoyenne peuvent ne pas avoir envie de réaliser la même gestion (A1, A7). Il faut aussi composer avec le regard parfois méprisant des agriculteurs qui n'ont pas de haies sur ceux qui en ont (A2). Des personnes non issues du milieu agricole

peuvent également se montrer méprisantes, voire violentes, lorsqu'elles sont témoins de coupes d'arbre ou de recépage, car elles ne savent pas que cela participe à la régénération de la haie (A3).

Ensuite, lors des entretiens, un sujet est revenu comme très préoccupant pour les agriculteurs : les collectivités sont soumises à moins de contraintes que les agriculteurs pour gérer les haies, car elles ne sont pas soumises à la PAC (C3). Elles doivent en théorie respecter de la même manière le Code de l'environnement, mais nous avons vu que les contrôles sont rares, plus rares que ceux de la PAC (C1). Ainsi, les agriculteurs peuvent prendre comme une injustice le fait qu'elles ne soient jamais pointées du doigt pour leur responsabilité dans la diminution du linéaire de haies (A2). Actuellement, les communes, intercommunalités ou les services de la région ont pour habitude de broyer systématiquement les bords de route même si une haie est en train de s'implanter spontanément (en Puisaye : A2, C6). Un exemple a même été cité d'une haie récemment plantée ayant été taillée au lamier par erreur par les services communaux, mettant en danger sa survie (C5). On peut souligner également que des agriculteurs ont fait part de leur incompréhension et leur aversion pour la présence d'officiers armés pour protéger l'environnement (A2, A7, C1). Cela nuit au bon dialogue, ils se sentent criminalisés. La gestion des haies peut ensuite être impactée par la pression globale que la société impose aux agriculteurs, qualifiée d'agribashing. Certains ont l'impression de n'avoir aucune reconnaissance pour l'entretien et le travail réalisé, tandis que le moindre geste qui ne convient pas est critiqué (A2). Enfin, nous pouvons relever un dernier sentiment d'injustice lié à des différences de perception de ce qu'est une haie. Par exemple, un agriculteur a perdu des aides PAC car il avait supprimé ce que lui considérait comme une clôture embroussaillée, tandis que le satellite de la PAC l'avait détecté comme une haie (A2).

La menace du changement climatique

Ensuite, les agriculteurs et les conseillers constatent une mise en danger des haies avec le changement climatique, aggravé par une réglementation qui n'est pas encore adaptée. D'une part, le changement climatique a un impact direct sur les haies, car certaines espèces meurent avec les sécheresses de plus en plus fréquentes. Ce constat est aggravé pour les haies sur les pelouses calcaires (A3, C2). Dans ce contexte de changement climatique, les dates imposées par la réglementation sont en décalage avec la réalité du terrain (A2). Les agriculteurs peuvent être dans l'incompréhension car ils observent par exemple que la nidification des oiseaux se termine avant le début d'autorisation de tailler (A7, C6). Les dates peuvent alors devenir vraiment contraignantes. Selon les cultures implantées, il n'est pas forcément possible d'entrer dans la parcelle pendant la période autorisée. Ils aimeraient entretenir les haies avant le 15 août (A4, C6). Avec les hivers moins rigoureux, l'entretien est même impossible dans les zones humides en respectant les dates, car les sols qui ne gèlent plus ne sont pas portants en hiver (C6). Ces hivers plus doux risquent aussi de diminuer la demande en bois plaquette pour les chaufferies (C5). Une incohérence majeure a également été relevée entre le respect de la réglementation et des pratiques d'adaptation au changement climatique. En effet, les dates d'intervention ne permettent pas de couper des branches d'arbres fourragers présents dans les haies. Or cette pratique ancestrale permet de nourrir les animaux à une période de l'année ou

la ressource en herbe est plus faible (C1, C2, C6).

Le manque de ressources financières

Nous avons ensuite identifié des problèmes d'ordre économique freinant la gestion durable des haies. Dans un premier temps, tous les agriculteurs mentionnent le coût élevé de l'entretien des haies. Il faut prendre en compte le temps de travail, éventuellement payer une ETA, l'usure du matériel, le carburant... Seuls ceux qui ont un plan de gestion permettant une bonne valorisation en plaquette peuvent équilibrer les dépenses (A3). Le problème économique réside également dans l'absence d'aide pour l'entretien. Tous les financements sont alloués pour la plantation de haie mais pas dans le maintien de l'existant (A6). Même pour les plantations, les financements possibles ne correspondent pas forcément aux besoins, par exemple des semis ou les clôtures ne sont pas financés (A1). Les MAEC pourraient être un levier pour favoriser des bonnes pratiques d'entretien, mais elles ne peuvent pas s'appliquer dans tous les contextes, par exemple si les haies sont déjà taillées au carré l'agriculteur ne peut pas contracter de MAEC (C7). Les agriculteurs peuvent aussi vivre l'absence d'aide pour l'entretien comme une grande injustice, car ils considèrent que ce sont ceux qui ont arraché des haies par le passé (les céréaliers dans les plaines), qui en bénéficient aujourd'hui tandis qu'eux n'ont droit à rien en échange du service d'entretien du paysage qu'ils rendent depuis toujours (A5). Enfin, plusieurs conseillers ont relevé un manque de moyens et de personnel pour la protection des haies (C6, C7). Ainsi, la plupart des plaintes pour destruction de haies n'aboutissent pas faute de ressources humaines et financières. Ils font part également d'un manque de suivi suite à un contrôle pour les mêmes raisons.

L'incompréhension de la réglementation

Pour finir, nous pouvons faire le bilan des difficultés purement réglementaires que rencontrent les acteurs de la gestion des haies, toujours en se focalisant sur le Code de l'environnement. Les agriculteurs ont mentionné qu'il existait trop de réglementations, qu'ils n'en connaissaient pas la grande majorité et se sentent perdus (A1, A6, A7). Certains ignorent même que la haie est encadrée par le Code de l'environnement en tant qu'habitat d'espèces protégées, mais connaissent bien les règles de la PAC (dates d'entretien, interdiction d'arracher, largeur maximale...). Les conseillers estiment que certains agriculteurs n'entretiennent plus ou très peu leurs haies de peur de mal faire (C1, C4). De plus, ils peuvent ne pas comprendre pourquoi une même situation à deux endroits différents peut parfois mener à une contravention et parfois non. Cela est dû au manque de moyens évoqué précédemment, mais contribue à entretenir le flou sur ce qui est autorisé (C1). Les agriculteurs peuvent ensuite ressentir de la frustration pour gérer leurs haies car ils ont parfois l'impression que la réglementation va « en dépit du bon sens ». Il est nécessaire de rappeler que beaucoup n'ont pas conscience des règles du Code de l'environnement et que la plupart de leurs remarques concernent surtout la PAC, bien qu'ils n'aient pas précisé. Ils citent par exemple des cas où ils n'ont pas assez de flexibilité en cas d'aléas, par exemple pour couper des arbres abîmés après une tempête (A1). La réglementation sur les ripisylves a également été pointée du doigt, par un agriculteur à qui on avait dit de ne pas l'entretenir et cela a créé des inondations (A4).

Pour les conseillers, les difficultés à conseiller les bonnes pratiques peuvent venir d'incohérences entre deux réglementations, ou de deux interprétations d'un même texte. L'exemple le plus frappant est la différence de dates d'entretien proscrit entre la PAC (15 mars - 15 août) et celles du Code de l'environnement (proscrite du 15 février au 31 août (OFB, 2023)). La PAC interdit l'entretien, tandis que le Code de l'environnement le déconseille seulement (C4, C5). Un conseiller donne aussi l'exemple de deux services distincts de la DDT ayant un discours différent sur un même sujet, d'autres relèvent une incohérence entre le Code de l'environnement et le Code de la voirie (C1, C6). Les termes de la loi peuvent également être interprétés différemment : « tailler », « récolter », « entretenir » ... ne sont pas clairement définis (C6). Combiné avec un manque de contrôle, il en résulte des failles, la possibilité sur le terrain de détruire des haies sans être totalement hors la loi. Il peut s'agir d'une coupe à blanc avec le broyage de tous les rejets l'année suivante, ou encore une destruction discrète, de quelques mètres chaque année (C1, C6).

Enfin, il est important de souligner qu'il est difficile pour les associations environnementales de protéger les haies en s'appuyant sur le Code de l'environnement, car pour la grande majorité des cas, la présence d'espèces protégées n'est pas prouvée. Ainsi, l'OFB part du principe que toutes les haies agricoles abritent au moins une espèce protégée, mais il est possible que ça ne soit pas le cas (C1, C6). L'utilisation d'une base de données fixe comme SIGOGNE pour réaliser un inventaire de biodiversité à l'échelle de la commune est contestée pour son utilisation pour des espèces très mobiles comme les oiseaux : l'observation est valide à un instant donné, mais comment s'assurer que la présence de telle espèce protégée n'est pas ponctuelle et inopinée ? D'un autre côté, il est irréaliste de demander aux agriculteurs de réaliser un inventaire pour chaque intervention sur la haie, pour des raisons de temps, de moyens financiers et de pertinence de l'étude.

3.2.3.2. Leviers proposés par les conseillers pour améliorer la préservation des haies et faciliter leur entretien dans le respect de la réglementation

A la suite de cet état des lieux des difficultés identifiées lors des entretiens, nous pouvons faire le bilan des leviers proposés par les conseillers, et auxquels nous pouvons penser grâce à cette étude, pour améliorer la gestion des haies avec une meilleure compréhension et acceptation de la réglementation.

La nécessité du dialogue

Pour commencer, un levier largement évoqué et déjà appliqué consiste à réunir les Pour commencer, un levier largement évoqué et déjà appliqué consiste à réunir les différents acteurs de la gestion des haies pour les faire dialoguer. Il est très important que les agriculteurs et tous les gestionnaires de haies puissent partager un vocabulaire commun avec les instances de la réglementation (DDT, DREAL, OFB...). Les conseillers espèrent aussi généraliser chez les agriculteurs le réflexe de réaliser une demande avant d'intervenir. Ces rencontres, de

préférences organisées sur le terrain, chez des agriculteurs, est aussi une occasion de partager des savoir-faire sur la gestion des haies. Cela permet d'éviter la perte de certaines pratiques (exemple des arbres têtards), et de favoriser le partage de nouvelles pratiques entre pairs. Une bonne formation pour les agriculteurs ou les ETA sur les conséquences des outils sur la faune et sur la haie à long terme est également d'une grande importance. Différents organismes organisent déjà ce type de rencontres, comme Alterre avec le réseau Bocag'Haies, les Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement, les antennes départementales de France Nature Environnement (FNE)... Les Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux (GIEE) jouent aussi un rôle important pour que les agriculteurs se rencontrent autour d'un problème commun. Des formations spécifiques peuvent alors être organisées. Ce levier a bien fonctionné dans le GIEE enquêté, puisqu'après avoir suivi des formations et rencontré plusieurs acteurs réglementaires et associations environnementales, la réglementation est claire pour les agriculteurs du groupe qui ont commencé pour la plupart à se lancer dans la valorisation en bois plaquette. Le rôle du collectif a ainsi été largement mentionné. Au-delà du dialogue qu'il instaure entre les acteurs, un réseau peut également permettre de savoir vers qui trouver un conseil, ou vers quelle ETA soucieuse de la durabilité de la haie se tourner pour son entretien.

Les incitations économiques

Ensuite, des leviers économiques permettraient d'améliorer efficacement l'entretien durable des haies. Comme premier levier, on peut penser au label Haie, qui certifie des pratiques durables d'entretien : coupes nettes, au ras du sol, préservation des arbres d'intérêt, maintien d'un ourlet herbeux... (Afac-Agroforesteries, 2023). Cependant, ce label a très peu été cité dans les entretiens, car dans les faits peu d'agriculteurs souhaitent se faire labelliser, le bénéfice n'étant pas assez important. Ce sont plutôt des aides financières à l'entretien qui ont été mentionnées. Dans certains cas, il est possible pour les agriculteurs de contracter des MAEC en mettant en place des pratiques favorables aux haies, comme de la laisser monter et ne passer l'épaveuse qu'un an sur deux. Cependant, les MAEC sont plutôt proposées dans des zones protégées comme les zones Natura 2000, tous ne peuvent pas en bénéficier. On pourrait envisager un élargissement de l'éligibilité à ces aides. Des aides spécifiques pourraient aussi être envisagées pour les ETA, les agriculteurs ou les collectivités pour l'achat de matériel plus respectueux de la haie. Enfin, sur le plan économique, nous avons pu constater l'intérêt de la valorisation du bois en plaquettes. Les plaquettes peuvent permettre de renforcer l'autonomie de l'exploitation si elles sont utilisées en litière, ou compenser (en partie ou complètement) les frais d'entretien si elles sont vendues pour des chaufferies. Il est toutefois nécessaire pour créer une filière de bois plaquette que plusieurs agriculteurs du secteur produisent du bois pour que la production soit suffisante pour alimenter les chaufferies tout l'hiver. Les agriculteurs qui se lancent dans cette démarche ont intérêt à connaître leur potentiel de production. Cela incite ainsi à réaliser un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) auprès d'une personne habilitée, travaillant pour divers organismes (chambre d'agriculture, fédération départementale des chasseurs, association...). C'est un bon outil pour promouvoir la gestion durable des haies et leur pérennité, dans le respect du Code de l'environnement. Il permet en effet de mieux connaître les haies présentes sur l'exploitation et leur potentiel, pour ensuite planifier leur entretien et leur valorisation.

Une piste pour simplifier la réglementation ?

Enfin, il est possible d'améliorer la protection des haies existantes en imaginant des leviers réglementaires. Il est en effet possible d'inscrire dans le PLU certaines haies à protéger pour leur intérêt paysager, culturel, historique, architectural ou écologique (article L. 151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme). Les coupes et les abattages sont alors soumis à des déclarations. Ces mesures sont efficaces pour protéger les haies, car l'interdiction de destruction est claire et ne peut pas être contournée. Mais elles peuvent s'avérer lourdes à supporter pour les agriculteurs et les élus locaux. Ainsi, une conseillère (C6) indique que c'est un levier intéressant, mais à condition que les démarches soient simples et que les agriculteurs soient accompagnés par des agents de proximité disponibles et de confiance. Cela semble peu réaliste au vu du manque de moyens humain et financier évoqué précédemment.

4. Limites et perspectives

Après avoir analysé les résultats qualitatifs avec une approche descriptive puis sociologique, nous pouvons prendre du recul sur l'étude menée pour en faire ressortir les limites, ainsi que les perspectives qui pourraient être envisagées pour donner une suite à ce travail.

L'ambition de ce projet était de comprendre comment les acteurs qui entretiennent des haies ou encadrent cet entretien interprètent la réglementation et la traduisent dans leurs pratiques. Il faut d'abord mentionner que ce travail ne répond pas exactement à la commande initiale d'Alterre, commanditaire du projet. En effet, nous souhaitions illustrer par des études de cas des exemples de coupes non réglementaires ayant mené à une verbalisation, et des exemples de coupes autorisées. L'objectif initial était de rassurer sur les entretiens possibles afin d'éviter le dépérissement des haies par peur de recevoir une contravention. Nous avons été confrontés à la réalité du terrain : il nous a été impossible de contacter des acteurs ayant été verbalisés pour non-respect du Code de l'environnement. Les cas de verbalisation sont assez rares, comme le fait remonter notre analyse, ou alors les personnes impliquées n'ont pas voulu être contactées.

Ensuite, ce projet avait pour objectif de comprendre les pratiques et les interprétations de la réglementation à l'échelle de la région BFC. Or, il est important de rappeler pour commencer que toute cette étude se base sur le témoignage de 8 agriculteurs (sur 7 exploitations différentes), appuyé par la rencontre avec 7 conseillers ou acteurs en relation avec les agriculteurs. Nous n'avons pas interrogé des personnes dans tous les départements, et certains départements comme l'Yonne ou le Jura ne sont représentés que par un seul agriculteur. Ainsi, nous aurions aimé rendre compte de différences ou similitudes d'interprétation selon les départements, mais notre échantillon assez restreint ne nous a pas permis d'identifier de telles disparités. Aussi, notre échantillon n'est pas représentatif de la diversité des agriculteurs en

BFC. Par exemple, nous n'avons interrogé que des éleveurs et polyculteurs-éleveurs. Cela était prévisible car les haies sont majoritairement présentes dans les régions où l'élevage persiste. De plus, nous avons deux agriculteurs en agriculture biologique (dont un avec des données peu exploitables car l'entretien était bref), et un profil agri rural en conversion vers l'agriculture biologique (transformation, vente directe, petite surface...). Ainsi, l'analyse cherche à comprendre les différentes pratiques de gestion de haies selon les profils des personnes, mais ne peut en aucun cas être généralisée à toute une "catégorie" d'agriculteurs (tous les éleveurs, tous les "alternatifs" ou "conventionnels", tous les jeunes agriculteurs...). Les interprétations et pratiques de gestion sont plutôt liées à de multiples éléments de contexte : sociotechnique, familial, économique, pédoclimatique ... Il faut prendre en compte aussi le fait qu'en créant ou en regroupant des profils pour chercher à les comparer, nous perdons forcément de l'information sur le contexte dans lequel l'information a été transmise. Certains profils décrits peuvent ainsi être réducteurs. Nous ne pouvons pas expliciter tous les éléments qui poussent les acteurs à faire ce qu'ils font ou à penser ce qu'ils pensent. Cela nécessiterait une analyse sociologique bien plus poussée, en réalisant des entretiens plus longs.

Nous pouvons aussi soulever des limites liées au temps restreint dédié au projet. Il aurait en effet été compliqué d'interroger plus de personnes. Mais surtout nous regrettons de ne pas être plus allés sur les exploitations voir les haies. En effet, seuls deux entretiens se sont déroulés sur place, mais nous avons manqué de temps pour visiter. Nous aurions ainsi pu mieux illustrer notre propos par des photos des haies que nous évoquons, comparer ce que les agriculteurs appellent "broussailles", ce qu'ils considèrent comme "propre" ou "mal entretenu". Nous aurions pu voir l'effet des pratiques de recépage sur la régénération des haies, et ainsi éviter certains biais de jugement inconscient de notre part sur certaines pratiques. Les échanges auraient été plus riches également, nous permettant d'obtenir plus d'informations.

Aussi, avec ce temps imparti, nous aurions pu faire différemment certaines phases du projet. Pour la recherche de contact d'agriculteurs, nous avons principalement compté sur les réseaux d'acteurs en partant du réseau Bocag'Haies, puis de proche en proche. Or, avec cette méthode, cela n'apporte pas beaucoup d'informations nouvelles pour Alterre car tous les conseillers interrogés ont déjà l'habitude de dialoguer entre eux : globalement tout le monde se connaissait. Nous aurions pu essayer d'autres méthodes pour comprendre les perceptions de personnes hors du réseau. Par exemple, nous aurions pu envisager d'appeler au hasard des agriculteurs, sur des territoires plutôt bocagers pour avoir plus de chance qu'ils aient des haies, et s'ils acceptaient de nous rencontrer nous aurions pu remonter à leurs réseaux de conseils sur les haies. Nous avons également fait des choix de variables pour tenter de déterminer des profils d'agriculteurs, mais nous aurions pu en choisir d'autres. Par exemple, une étude réalisée en Bretagne a également identifié différents profils d'agriculteurs qui plantent et entretiennent le bocage. Parmi les critères que nous n'avons pas retenus, l'étude s'intéresse entre autres à la densité du maillage bocager et à la position des haies sur l'exploitation, qui aurait pu être un critère pertinent (Marie et Darrot, 2021). Enfin, nous aurions pu approfondir davantage l'entretien de l'agriculteur récemment installé. Au vu des informations obtenues, nous avons décidé de l'inclure dans la description de l'échantillon mais nous n'avons pas réalisé de fiche

d'étude de cas et il n'a pas été inclus dans les diagrammes radars avec les différents critères. Il aurait été intéressant de refaire un second entretien pour pouvoir l'inclure plus largement dans l'analyse.

Enfin, cette étude comporte ses limites mais donne des perspectives pour poursuivre la compréhension des blocages liés à la réglementation encadrant les haies. Des acteurs centraux n'ont pas été interrogés pour cette étude : les propriétaires de terrains agricoles, les collectivités, les coopératives agricoles et les CUMA pour la gestion des haies ; les DDT et les services de contrôle (délégations régionales de l'OFB, l'Agence de Services de Paiement) qui s'occupent de l'application de la réglementation. Il serait en effet intéressant de poursuivre des entretiens avec ces derniers, pour comprendre leurs visions des haies et mettre en avant leur rôle dans la préservation du bocage. Ensuite, le sujet du développement de la filière bois plaquette a beaucoup été évoqué. Ce mode de valorisation semble prometteur mais encore peu d'agriculteurs décident de se lancer, ralentissant le développement de la filière. Une étude basée sur des enquêtes pourrait apporter des éléments de compréhension sur les freins et ainsi proposer des adaptations pour que la filière puisse inclure plus de personnes. Il pourrait également être pertinent de réaliser une enquête quantitative grâce à la diffusion d'un questionnaire à plus large échelle. Des analyses statistiques pourraient ainsi être réalisées afin de regarder la corrélation ou non des variables étudiées dans ce rapport.

Pour finir, un travail sur le plus long terme pourrait être mené, par exemple pour suivre l'impact concret de rencontres entre des agriculteurs et les acteurs de la réglementation sur la gestion des haies dans la région. Cela permettrait d'appuyer l'intérêt de ces échanges ou de les améliorer.

Conclusion

L'analyse qualitative des entretiens a permis de mettre en lumière différents profils parmi les agriculteurs, soutenus par les dires des conseillers. Les éléments relevés permettent maintenant de répondre aux hypothèses de recherche. Les deux premières hypothèses sont : “Une bonne connaissance de la réglementation sur les haies engendre une gestion durable des haies sans commettre d'infraction” ; “Un bon niveau de connaissance sur les intérêts agroécologiques de la haie engendre une gestion durable des haies sans commettre d'infraction”. D'emblée ces hypothèses peuvent être infirmées. Comme précisé dans la partie 3.2.2 Réglementation et sensibilité environnementale, le groupe d'agriculteurs le plus familier avec la procédure dérogatoire est aussi celui qui exprime altérer la structure de la haie de manière réfléchie, progressivement, sans avoir à fournir de justification. Ils sont conscients de commettre des infractions mais également du manque de moyens pour les contrôles, limitant ainsi leur prise de risque. D'autre part, quelle que soit la sensibilité environnementale des agriculteurs rencontrés, aucun ne respecte parfaitement la réglementation : aucun n'a réalisé un inventaire des espèces nichant dans leurs structures végétales ni fait de demande de dérogation systématique. Cette sensibilité va orienter leur gestion vers des pratiques plus ou moins durables selon leur vision de la haie. Même les pratiques observées les plus vertueuses pour la haie ne respectent pas cette réglementation, et montre donc les limites de la réglementation pour une gestion durable. Cette réglementation est d'ailleurs remise en cause par les agriculteurs, mais également par les conseillers faisant le lien entre le terrain et les instances réglementaires.

Les agriculteurs sont, pour la plupart, peu au clair avec la réglementation, tout comme des conseillers qui ne la trouvent pas simple. La difficulté vient principalement du fait qu'il n'y ait pas de règles pour encadrer directement la gestion des haies et que les pratiques doivent résulter d'une interprétation de la réglementation. Cependant, une telle réglementation ne ferait qu'ajouter des restrictions aux agriculteurs qui déplorent déjà les multiples réglementations. Pour protéger les haies existantes, la mise en place de journée de sensibilisation ou des groupes de travail autour de la haie comme des GIEE ont fait leur preuve pour sensibiliser les agriculteurs sur les intérêts environnementaux et agronomiques de la haie. Il s'avère en effet que les agriculteurs avec une sensibilité environnementale plus développée mettent en place une gestion compatible avec la durabilité des haies et respectueuse de la faune et la flore, même s'ils ne respectent pas forcément les démarches administratives.

La troisième hypothèse est la suivante : “L'interprétation de la réglementation peut mener à une absence de gestion des haies par peur de mal faire, compromettant ainsi sa valorisation et sa pérennité. Par valorisation, nous entendons la valorisation des services rendus par la haie sur les plans économique, agronomique mais aussi sur l'aspect social de l'entretien des haies.” Une seule situation parmi les entretiens confirme cette hypothèse, il s'agit des ripisylves, zones plus sensibles et plus surveillées. Dans le cas général, l'entretien et les pratiques associées sont donc réalisés avec quelques connaissances de la réglementation.

Cependant, cette hypothèse a été confirmée par certains conseillers. D’après leurs connaissances, il existe bien des agriculteurs qui entretiennent à peine leurs haies par peur de mal faire.

Concernant les contradictions entre réglementations, les agriculteurs en connaissent très peu. La confusion est très souvent faite entre les dates d’interdiction de la PAC, et les dates de recommandation du Code de l’environnement. Ce sont les conseillers qui relèvent le plus les incohérences ou les termes peu précis entre les différentes réglementations car ils les connaissent mieux. La problématique de l’interprétation de la réglementation les concerne donc autant, sinon plus, que les agriculteurs. Malgré tout, ces interprétations ne sont pas incompatibles avec la valorisation de la haie, car les conseillers sont soutenus par un réseau réglementaire large capable de fournir des précisions en cas de question. De plus, c’est parfois avec l’appui d’un conseiller que les agriculteurs engagent la réflexion sur leurs pratiques d’entretien, pouvant déboucher sur une valorisation économique, comme avec l’alimentation d’une chaufferie locale avec des plaquettes.

La dernière hypothèse est : “L’entourage socio-professionnel des agriculteurs et le contexte territorial influencent leur vision de la réglementation et leur gestion.” Il est ressorti des entretiens, et à raison, que ce sont d’abord les contextes géographiques et pédoclimatiques locaux des exploitations ou les valeurs personnelles des agriculteurs qui expliquent les méthodes de gestion. Cependant les pratiques de gestion semblent effectivement en partie liées à l’entourage des agriculteurs, *via* la pression sociale entre pairs à respecter la norme établie, ou bien les pressions de la société civile à laisser pousser les haies pour la biodiversité pouvant aller jusqu’à l’agribashing. Si la quantification de ces pressions est difficile avec cette seule étude, il est certain que cela représente un poids supplémentaire pour les agriculteurs. De plus, les réseaux de conseil des agriculteurs orientent leurs pratiques en leur permettant de questionner leur mode de gestion et d’accéder à des connaissances nouvelles.

Pour terminer avec la vision de la réglementation, il semble que celle-ci soit plus impactée par le contexte territorial que par l’entourage socio-professionnel, avec le sentiment que la réglementation est trop stricte dans ces zones d’élevage où les haies ont été relativement bien conservées par rapport à d’autres régions. Les (mauvaises) expériences individuelles vis-à-vis de la réglementation sont aussi des facteurs pouvant expliquer certains points de vue particulièrement échauffés.

Face aux problèmes de diverses natures que rencontrent les acteurs de la gestion des haies, des solutions existent à différentes échelles. Certaines sont déjà mises en place dans les territoires et sont à poursuivre et développer, comme les journées de rencontre ou le développement de la filière bois plaquette, ou la création de GIEE dédiés aux haies. D’autres leviers, d’ordre économique, nécessitent une volonté politique d’allouer des aides pour le maintien et la gestion durable des haies existantes. Ainsi, le “Pacte en faveur de la haie”, dont le déploiement est prévu en ce début d’année 2024, pourrait apporter une réponse à ses enjeux.

Contrairement au programme “Plantons des haies !” achevé en 2022, ce pacte devrait intégrer des mesures sur la bonne gestion du linéaire existant et à sa valorisation.

Enfin, les difficultés et relations évoquées au long de ce travail sur le sujet des haies semblent être des symptômes d’une situation généralisée : chacune trouve son pendant dans de nombreux autres champs relatifs à l’agriculture (environnement, produits phytosanitaires, qualité ...). De toute part, les exigences et les réglementations s’accumulent pour le monde agricole. Appuyées par l’opinion publique, ces sollicitations croissantes font tour à tour porter à l’agriculture la casquette de la responsabilité des dégradations environnementales, puis lui demandent de fournir les efforts nécessaires pour améliorer la situation. Ce sont ces crispations qui ont fait émerger la crise agricole de 2024. Les agriculteurs manifestent leur colère et exigent des mesures de simplification. L’empilement des normes encadrant les haies est notamment remis en cause, et les annonces du gouvernement pourraient faire évoluer les choses dans les mois à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Afac-Agroforesteries, 2019. *Label Haies : Lancement officiel au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire*. <https://afac-agroforesteries.fr/label-haie-lancement-officiel-au-ministere-de-la-transition-ecologique-et-solidaire/> (Consulté le 26 janvier 2024).

Afac-Agroforesteries, 2023. *Référentiel Label Haie Gestion*. <https://labelhaie.fr/wp-content/uploads/2023/06/Re%CC%81ferentiel-Label-Haie-Gestion-30.05.23.pdf> (Consulté le 24 janvier 2024).

Agreste, 2020. *Recensement agricole 2020 - Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM*. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2213/Primeur%202022-13_RA2020_%20VersionD%C3%A9finitive.pdf (Consulté le 28/01/2024).

Alterre BFC, 2023. *Réseau Bocag'haies*. <https://alterrebourgognefranchecomte.org/actions-en-cours/reseau-bocaghaies> (Consulté le 17 décembre 2023).

Arbres et paysages en Gironde, 2024. *La haie champêtre, contre la banalisation des paysages* <https://www.arbres-paysages.fr/haies-champ%C3%AAtre/> (Consulté le 20 décembre 2023).

Baudry J., 2019. Les bocages entre sciences et actions publiques. *Sciences Eaux & Territoires*, 30 (4), p. 10-15. DOI : [10.3917/set.030.0010](https://doi.org/10.3917/set.030.0010).

Baudry J., et **Jouin A.**, 2003. *De la haie aux bocages : Organisation, dynamique et gestion*. Paris : Editions Quae, 494 p. ISBN 978-2-7380-1050-6.

Barbier J., et **Goulet F.**, 2013. Moins de technique, plus de nature : pour une heuristique des pratiques d'écologisation de l'agriculture. *Natures Sciences Sociétés*, 2013, 21 (2), p.200-210. DOI : [10.1051/nss/2013094](https://doi.org/10.1051/nss/2013094).

CGAAER, 2023. *La haie levier de la planification écologique*. <https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique> (Consulté le 17 décembre 2023).

Chambres d'Agriculture de France, 2023. *Regards d'avenir sur l'élevage en France*. <https://chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/regards-davenir-sur-lelevage-en-france/> (Consulté le 26 janvier 2024).

Compagnone C. 2019. *Sociologie des changements de pratiques en agriculture. L'apport de l'étude des réseaux de dialogues entre pairs*. Versailles : Éditions Quae, 146 p. ISBN 978-2-7592-3144-7.

Compagnone C. 2014. Les viticulteurs bourguignons et le respect de l'environnement. Réseaux de dialogues professionnels et dynamiques de changement. *Revue française de sociologie*, 55 (2), p. 319-358. DOI : [10.3917/rfs.552.0319](https://doi.org/10.3917/rfs.552.0319).

Compagnone C. 2012. Pratiques négociées et écologisation de l'agriculture. *Agronomie, Environnement & Sociétés*, 2(1), p. 1-16.

Compagnone C., et Pribetich J., 2017. Quand l'abandon du labour interroge les manières d'être agriculteur. Changement de norme et diversité des modèles d'agriculture. *Revue Française de Socio-Économie*, (18), p.101-121. DOI : [10.3917/rfse.018.0101](https://doi.org/10.3917/rfse.018.0101).

Darré J.-P., 1999. La production de connaissance dans les groupes locaux d'agriculteurs. Dans : *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*. IRD Editions, 362 p. ISBN 978-2-7099-2478-8.

DDT du Doubs, 2022. *La gestion des haies en agriculture dans le Doubs*.
<https://www.doubs.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Developpement-rural-Animaux/Agriculture-et-environnement/Gestion-des-haies-et-bosquets-en-agriculture>
(Consulté le 10 janvier 2024).

DREAL, 2023. *Étude sur les paysages remarquables de la région Bourgogne-Franche-Comté*, <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/etude-sur-les-paysages-remarquables-de-la-region-a9923.html> (Consulté le 26 janvier 2024).

DREAL BFC, 2021. *Haies Bosquets Entretien - La biodiversité est l'affaire de tous*.
https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_haies_bosquets_regionale_web_cle5d7eff.pdf (Consulté le 19 janvier 2024).

Kalaora B., 2016. Le sociologue et l'homme des haies. *Les études sociales*, (164), p. 261-270. DOI : [10.3917/etsoc.164.0261](https://doi.org/10.3917/etsoc.164.0261).

Lair P., 2023. *Synthèse des indicateurs plantons des haies. Bilan quantitatif et qualitatif du volet haies du plan de relance*. <https://alterrebourgognefranche-comte.org/actions-en-cours/programme-plantons-des-haies> (Consulté le 18 octobre 2023).

Magnin L., 2019. La Politique agricole commune protège-t-elle les haies ? Interprétations plurielles de la conditionnalité des aides relative à la BCAE 7. *Sciences Eaux & Territoires*, (30), p. 94-97. DOI : [10.14758/SET-REVUE.2019.4.21](https://doi.org/10.14758/SET-REVUE.2019.4.21).

Magnin L., 2021. *La haie requalifiée : enquête sur un dispositif d'écologisation de la Politique agricole commune (2014-2019)*. (Thèse de doctorat). France : Paris Est.
<https://www.theses.fr/2021PESC2019>.

Marie T., et Darrot C., 2021. *Enquête sociologique auprès des agriculteurs planteurs de bocage.* Institut Agro Agrocampus Ouest. <https://hal.science/hal-03277645> (Consulté le 28 janvier 2024).

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023a. *Annexe 4 : Les éléments topographiques dans la PAC.* <https://agriculture.gouv.fr/la-nouvelle-pac-2023-2027> (Consulté le 10 novembre 2023).

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023b. *Présentation du « Pacte en faveur de la haie » doté d'un budget de 110 M€ dès 2024.* <https://agriculture.gouv.fr/presentation-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-dote-dun-budget-de-110-meu-des-2024> (Consulté le 10 janvier 2024).

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2021. *France Relance : 45 M€ pour planter 7 000 km de haies en 2 ans.* <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-45-meu-pour-planter-7-000-km-de-haies-en-2-ans> (Consulté le 17 décembre 2023).

Ministère de la transition écologique et solidaire, 2017. *Trame verte et bleue.* <https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue> (Consulté le 27 décembre 2023).

Mission Bocage, 2012. *Le Bocage absorbe le carbone et lutte contre le réchauffement climatique.* <https://missionbocage.fr/bocage-absorbe-carbone-lutte-rechauffement-climatique/> (Consulté le 17 décembre 2023).

Notteghem P., 1991. Haie sèche, haie vive et ronce artificielle. *Études rurales*, (121), p. 59-72. DOI : [10.3406/rural.1991.3310](https://doi.org/10.3406/rural.1991.3310).

FAO, 2024. *Services écosystémiques & Biodiversité.* <http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/fr/> (Consulté le 24 novembre 2023).

OFB, 2023. *L'essentiel sur la Haie.* Vincennes : Office Français de la Biodiversité, 15 p. ISBN web : 978-2-38170-179-0.

OFB, 2013. *Services écosystémiques : La Haie.* https://adt.educagri.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Outils/Ressources/APA/ServicesEcosystemiquesLaHaie_fichier_2022.01.12-services-ecosys-haie-fiches.pdf (Consulté le 15 décembre 2023).

Paillet A., 1995. *Archéologie de l'Agriculture en Bourbonnais.* Nonette : Éditions Créer, 215 p. ISBN : 2 909797 08 2.

Petit S., 2013. « Faire avec » ou « donner du sens » aux normes : le conseil agricole dans un contexte de réglementation de l'agriculture. *Pour*, (219), p. 203-210. DOI : 10.3917/pour.219.0203.

- Petit S., et Watkins C.,** 2004. Pratiques paysannes oubliées. *Études rurales*, (170), p. 197-214. DOI : [10.4000/etudesrurales.8062](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8062).
- Perichon S.,** 2004. L'impossible reconstruction des bocages détruits. Quand l'évolution des représentations sociales associées au bocage explique l'échec des politiques de replantation de haies dans les communes remembrées du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine. *L'Espace géographique*, 33 (2), p. 175-187. DOI : [10.3917/eg.332.0175](https://doi.org/10.3917/eg.332.0175).
- Poulard C., Le Hénaff P., et Breil G.,** 2019. Bocage et inondations : peut-on généraliser l'effet de laminage des ruissellements aux crues ? *Sciences Eaux & Territoires*, 30, p.48 à 53. DOI : [10.14758/SET-REVUE.2019.4.10](https://doi.org/10.14758/SET-REVUE.2019.4.10).
- Pointereau P.,** 2002. Les haies : évolution du linéaire en France depuis quarante ans. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, (46), p. 69-73.
- Pointereau P., et Coulon F.,** 2006. La haie en France et en Europe : évolution ou régression, au travers des politiques agricoles. Dans : Premières rencontres nationales de la haie champêtre. Auch, France : p.1-9. <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-35258-rnhc.pdf>.
- Prom'haies,** 2012. *Fonctions agronomiques*. [Fonctions agronomiques – Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine \(promhaies.net\)](https://www.promhaies.net) (Consulté le 15 décembre 2023).
- Ronzon B.,** 2006. *Biodiversité et lutte biologique Comprendre quelques fonctionnements écologiques dans une parcelle cultivée, pour prévenir contre le puceron de la salade. Extrait d'un mémoire de fin d'étude sur les bandes fleuries qui sont utilisées comme réservoir d'insectes auxiliaires.* (Certificat d'Etude Supérieures en Agriculture Biologique). Clermont-Ferrand, France : ENITA. <https://www.doc-developpement-durable.org/file/Culture/Agriculture/lutte-Biologique/biodiversit%C3%A9%20&%20lutte%20biologique.pdf>.
- Trame Verte et Bleue,** 2024. *Qu'est ce qu'un corridor écologique ? Qu'est ce qu'un corridor écologique ? | Trame verte et bleue* (Consulté le 27 décembre 2023).
- Viaud V., et Thomas Z.,** 2019. Une réflexion sur l'état des connaissances des fonctions du bocage pour l'eau dans une perspective de mobilisation pour l'action. *Sciences Eaux & Territoires*, 2019 (30), p. 32 à 37. DOI : [10.3917/set.030.0032](https://doi.org/10.3917/set.030.0032).
- Watteaux M.,** 2012. Le bocage. Un paysage rural à la lumière des études archéologiques et archéogéographiques. *Archéopages. Archéologie et société*, (34), p. 64-72. DOI : [10.4000/archeopages.402](https://doi.org/10.4000/archeopages.402).

ANNEXES

Annexe A : Article L.411 du code de l'environnement

Partie A.1. : Art. L. 411-1

I. «Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou» les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits:»

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation (L. n° 2010-788 du 12 juill. 2010, art. 124-III) «de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces»;

4° (L. n° 2010-788 du 12 juill. 2010, art. 124-III) «La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites;»

(L. n° 2016-1087 du 8 août 2016, art. 149-I-2°-a) «5° La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.»

II. Les interdictions de détention édictées en application du 1° du 2° ou du 4° ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent. —

Partie A.2. : Extrait de Art. L. 411-2

Un décret en Conseil d'État détermine les conditions dans lesquelles sont fixées:

1° «La liste limitative des habitats naturels, des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi que des sites d'intérêt géologique, y compris des types de cavités souterraines, ainsi protégés;

«2° La durée et les modalités de mise en œuvre des interdictions prises en application du I de l'article L. 411-1;

«3° La partie du territoire sur laquelle elles s'appliquent, qui peut comprendre le domaine public maritime, les eaux intérieures, la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental»;

«4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire,» et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle:

«a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels;

«b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété;

«c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement;

«d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes;

«e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens»;

Annexe B : Grilles d'entretien

Partie B.1. : Grille d'entretien pour les conseillers

Nos objectifs	Sous-objectifs	Informations attendues	Quels sont vos missions en lien avec les haies au sein de votre poste ?	Relances à prévoir
Comprendre la place du conseiller dans l'accompagnement de la gestion des haies	Comprendre les missions de la personne en lien avec la haie	Conseils, com, formations, sensibilisation ... ?	Quels sont vos missions en lien avec les haies au sein de votre poste ?	Conseils, com, formations, sensibilisation ... ?
	Identifier les cas dans lesquels un gestionnaire de haie fait appel à la personne	Qui fait appel à eux, Dans quelle situation : plantation/entretien ?	Dans quel cas intervenez-vous auprès des gestionnaires de haies ?	Est-ce plutôt des agris, des collectivités qui font appel à vous ? Quels sont leurs besoins ? Est-ce que les agris peuvent venir vous voir s'ils ont des questions sur la réglementation ?
	Identifier les acteurs qui gravitent autour du conseil et la nature de leurs relations	Liens avec d'autres acteurs (service de l'état ou autre) Identifier des tensions, ou des bonnes relations	Avec qui êtes-vous en relation dans le cadre de l'accompagnement / gestion des haies ?	Faites-vous partie d'un réseau sur le thème des haies ? Êtes-vous parfois en désaccord avec certains partenaires/acteurs ? Y a-t-il parfois des débats, ou des désaccords sur la gestion des haies ? (Sur quoi portent-ils - entre qui ?)
Identifier, d'après le point de vue du conseiller, les problèmes que rencontrent les agriculteurs en lien avec la réglementation	Obtenir des exemples de situations où l'agri n'avait pas connaissances de la réglementation ou qu'il l'a volontairement ignoré	Cas concret de mauvaise gestion des haies car méconnaissance de la réglementation Cas concret de mauvaise gestion des haies volontaire	Dans le cas où un agriculteur n'aurait pas respecté la réglementation en termes de gestion des haies, est-ce plutôt volontaire ou par méconnaissance des règles ?	On a vu que la haie est réglementée par de nombreux codes, ce qui l'a rendu difficile à appréhender Quelle est l'attitude des agris ? Est-ce que cela a eu des conséquences juridiques ? Et des conséquences en termes de durabilité de la haie ? Est-ce que certains essaient de contourner la réglementation ? Est-ce que c'est votre rôle d'alerter les agris en cas d'infraction ?
Comprendre comment les conseillers interprètent la réglementation	Savoir si la réglementation est source d'interprétations différentes	Quel point de la réglementation est sujette à des interprétations différentes et potentiellement à des tensions	Est-ce que la réglementation entraîne des interprétations différentes entre les acteurs qui accompagnent les agris ?	Existe-t-il des zones floues dans la réglementation ?
	Avoir leur avis sur la réglementation	Cohérences entre les règles et durabilité ?	Est-ce que la réglementation permet toujours une gestion durable des haies ?	Quel est votre avis sur les coupes (recepape par exemple ?
			Critères sur lesquelles elle se repose pour dire si oui ou non dans les règles (qu'est qui déstructure une haie ?)	

Partie B.2. : Grille d'entretien pour les agriculteurs

Nos objectifs	Sous-objectifs	Informations attendues	Question large	Relances à prévoir
Avoir une vision globale de son exploitation / Comprendre le système de l'agriculteur	Comprendre son fonctionnement et ses objectifs de conduite de ferme	OTEX SAU, PA/PV UTH Labellisation/certification Débouchés, vente directe Pluriactif ? Objectifs/finalités de l'agriculteur	Pouvez-vous nous présenter votre exploitation ?	OTEX SAU, PA/PV UTH Labellisation/certification Débouchés Fermage/propriétaire Qu'est ce qui dirige/pilote/drive/oriente vos décisions pour conduire votre ferme ? La rentabilité, l'écologie, le bien-être animal, le temps de travail, équilibre vie privée/pro ? Historique du linéaire Quantité actuelle de haie (linéaire) Qui les a plantées ? Pourquoi ? En avez-vous arrachées/plantées ? Pourquoi ? à qui appartiennent les haies sur votre EA ? (En bordure : voisin ou vous ? Est-ce clair ?). Si fermage : quelle relation avec le propriétaire, qui décide pour la gestion des haies ?)
	Appréhender comment les haies s'insèrent dans son système (en répondant ou non à ses objectifs)	Haies présentes ? Ancienneté des haies (récentes, anciennes) Propriétaire des haies ?	Qu'est ce qui est le plus important pour vous pour orienter la conduite de votre EA ? Quelle place occupe les haies dans votre système ?	Historique du linéaire Quantité actuelle de haie (linéaire) Qui les a plantées ? Pourquoi ? En avez-vous arrachées/plantées ? Pourquoi ? à qui appartiennent les haies sur votre EA ? (En bordure : voisin ou vous ? Est-ce clair ?). Si fermage : quelle relation avec le propriétaire, qui décide pour la gestion des haies ?)
Avoir un exemple concret de gestion de haies	Connaitre sa gestion technique des haies	Pratiques Période d'entretien Qui gère ? Conseil ? Difficultés techniques rencontrées pour gérer ses haies	Comment gérez-vous vos haies ?	Période de l'entretien Qui s'occupe de l'entretien Débouché ? Rencontrez-vous des difficultés dans la gestion de vos haies ? Avez-vous recours à des conseillers ? Propriétaire et gestion, qui s'en occupe de la couper ? appel à des prestataires éventuels ? Si entretien en direct : combien de temps cela vous prend (par an ou par ha ou mètre linéaire selon son mode de calcul)
	Identifier le lien de l'agriculteur à la réglementation	Connaissance de la réglementation Respect de la réglementation Difficulté administrative pour la gestion	Quels impacts a/a eu la réglementation sur votre gestion des haies ?	Connaissance des textes de lois ? Connaissance des sanctions encourues ? Connaissance des primes et aides en lien avec les haies ? Changement des périodes d'entretien et de pratiques ? Mise en place de méthodes de contournement ? Déclaration PAC ? Demande d'autorisation préalable ?
	Avoir les détails du cas concret	Déroulement du contrôle - Déclencheur : dénonciation - contact direct, téléphone avec qui - Problème à l'origine du contrôle : entretien à une mauvaise période, coupe non déclarée... - Conséquences : rappel à la loi avec action pour revenir dans le	Avez-vous eu un ou des contrôles ?	Par qui ? Pourquoi ? Période ? Conséquences ? Directes et indirectes (gestion) Connaissance d'autres personnes contrôlées ?

			droit chemin, rappel mais sans changement derrière, verbalisation... - Conséquence sur ses pratiques Eventuellement accès à d'autres contacts		
Identifier ce qui peut influencer sur ses décisions pour gérer ses haies dans le respect ou non de la réglementation	Identifier le bagage familial et professionnel de l'agriculteur	Installation dans le cadre familial Nb d'années d'expérience Niveau de Formation initiale	Cout / avantages économique, écologique, social	Quand et comment s'est déroulée votre installation ?	Date d'installation Terres familiales Formation agricole ?
	Savoir si évolution de sa vision	Cout / avantages économique, écologique, social		Quelle était votre perception des haies à votre installation ? Cette vision a-t-elle évolué ? Pourquoi ?	Cout / avantages économique, écologique, social Y avait-il des haies quand vous vous êtes installé ? - élément déclencheur élément déclencheur, comment votre vision des haies a-t-elle évolué depuis votre installation ?
	Identifier l'influence du voisinage	Pression sociale ? Mentalité et politique locale		Localement (commune, canton, département, région), savez-vous comment ont évolué les haies ?	Réseau de dialogue Y en a-t-il dans le voisinage ? Est-ce que c'est un sujet dont vous parlez avec vos collègues ? Comment les haies sont perçues par chez vous ? Qu'en pensent vos voisins ? Que font-ils ?

Annexe C : Pondération et explication des différentes variables pour la construction des diagrammes radars

Vision de la haie	
Explication	Note
Vision négative, ne perçoit pas l'intérêt des haies	0
Perçoit quelques intérêts des haies, tels que l'ombrage pour les animaux	1
Perçoit plusieurs intérêts écosystémiques des haies : ombrage pour les animaux, brise-vent, biodiversité	2
A conscience de l'ensemble des intérêts de la haie	3

Sensibilité environnementale	
Explication	Note
Aucune sensibilité (sans se poser de questions sur ses pratiques)	0
Aime la nature mais que si elle n'entrave pas la productivité et le travail	1
Prise en compte partielle de l'environnement pour prendre les décisions liées à l'exploitation	2
Intégration de l'environnement dans la conduite de ferme	3

Connaissance réglementaire	
Explication	Note
Aucune connaissance	0
Connaissance des dates	1
Bonne connaissance (dates, dérogations pour arrachage)	2
Bonne connaissance (dates, dérogations pour arrachage, autre)	3

Pratiques d'entretien	
Explication	Note
Pratiques destructrices de la haie	0
Pratiques intermédiaires (taille au carré)	1
Bonnes pratiques (entretien latéral)	2
Gestion durable : replantation, entretien avec pratiques vertes, recépage	3

Pratiques réglementaires	
Explication	Note
Aucun respect	0
Respect des dates uniquement	1
Respect de certains aspects avec demande de dérogation	2
Respect systématique	3

Débouchés de la haie	
Explication	Note
Aucun débouchés	0
Utilisation de quelques ressources de la haie	1
Utilisation de toutes les ressources de la haie	2
Optimisation des ressources de la haie avec PGDH	3

Annexe D : Fiches études de cas validées issues de l'analyse des entretiens

Gestion des haies en BFC Etude de cas n°1 au cœur de la Bresse



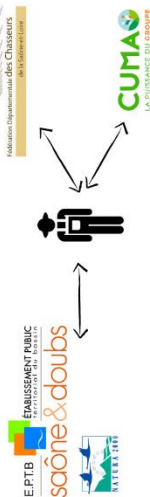
Présentation de l'exploitation

- BTA option Conduite de l'Exploitation Agricole et BTS Technique Agricole et Gestion de l'Entreprise.
- Exploitation familiale de 160 ha, reprise en 2006 au cœur de la Bresse
- Polyculture-élevage, 1 UTH, 58 ans.
- 100 ha de cultures et 60 ha de prairies naturelles, Atelier d'engraissement de 48 génisses/an.
- 15 km de haies, dont une partie en zone Natura 2000
- Gestion par un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) mis en place par la Fédération Départementale des Chasseurs. Valorisation en bois plaquette.

Rapport de l'agriculteur aux haies

- "Les haies ont un intérêt dans la limitation de l'érosion, la protection de la faune sauvage et jouent un rôle important dans le bien-être animal".
- "L'entretien ça coûte toujours, que ce soit en temps, en gasoil ou en amortissement du matériel. [...] Pour l'instant je rentre toujours dans mes frais, que les travaux soient faits par moi ou un prestataire".
- "Les vaches sont les premières écolos de la planète car si les prairies disparaissent, les haies disparaissent, les zones humides disparaissent".
- Les haies sont des habitats pour de nombreuses espèces protégées.
- Connaissance partielle de la législation.
- Peu d'impact du Code sur ses pratiques de gestion des haies.
- Respect des dates, conscience de l'impact sur les espèces protégées.

Entourage socio-professionnel sur la thématique des haies



Modes de gestion selon les types de haies : 90% de haies hautes

Haies hautes "matures"

- Maintien de la largeur au lamier selon les besoins et contraintes (pousse, culture...).
- Haies coupées à blanc par le grappin coupeur selon les préconisations du PGDH.
- Souches reprises à la tronçonneuse pour favoriser le renouvellement de la haie.
- Broyage des sections coupées en plaquettes pour les chaufferies communales.
- Dix jours de travail (coupe, broyage et reprise des souches) pour un chantier de 100 m³.
- Travaux de coupe et broyage réalisés par un prestataire, entretien au lamier réalisé personnellement avec le matériel de la CUMA, reprise des souches réalisée avec son propre matériel.

Haies hautes "jeunes"

- Passage au lamier des haies afin de contenir la haie en largeur.
- 40h de travail/an pour les 15 km mais tout n'est pas fait la même année.
- Entretien réalisé personnellement avec le matériel de la CUMA.

Haies basses

- Passage de l'épaveuse pour maintenir une taille au carré en raison de la présence de ronces et d'épines dans les clôtures.
- Entretien réalisé avec son propre matériel.

Difficultés évoquées par l'agriculteur

- Conditions pédoclimatiques et agricoles limitant l'entrée dans les parcelles durant les périodes autorisées.
- Optimisation des ilôts pour les chantiers de coupes à blanc.
- Contraintes de maintenance de son propre matériel.

Démarches administratives

Les demandes d'autorisation de chantier pour les coupes à blanc des ripisylves sont réalisées uniquement en zone Natura 2000 et prises en charge par l'animateur Natura 2000.

Pour résumer

Les haies font partie intégrante de l'exploitation et sont gérées dans le but de les préserver et de les valoriser économiquement.

Réalisé par des étudiants en Master Agroécologie de l'Institut Agro Dijon dans le cadre d'un projet commandité par Alterra BFC - Février 2024
L'étude complète est disponible sur le site d'Alterra BFC.

Gestion des haies en BFC Etude de cas n°2 dans le Brionnais

Présentation de l'exploitation

Diplôme de niveau 2 dans les métiers de la communication
BPREA en 2017 - Non issu du milieu agricole

Installation progressive hors cadre familial sur 1 ha en 2016 dans la
région du Brionnais en arboriculture et élevage, 2 UTH, 44 ans

25 ha avec des pré-vergers, de l'élevage ovin
Vente directe et label Accueil Paysan

Pas d'idée précise du linéaire de haie présent sur
l'exploitation



Rapport de l'agriculteur aux haies



"L'objectif c'est d'avoir des haies sur l'ensemble des parcelles sur lesquelles on fait de l'élevage, de la plantation de vergers de plein vent et un peu de cultures de céréales"



"Les parcelles en céréales, avec des haies taillées trois faces, je continue de les faire tailler par le prestataire juste pour le moment pour m'acclimater avec le propriétaire et j'ai quand même demandé au prestataire de laisser quelques arbres, dès qu'il y a un frêne, un chêne, ou autre qui pousse de le laisser monter".



Il s'est rendu compte que la vision idéale des haies comme elles sont présentes dans le bocage (coupe au carré) rend leur état catastrophique au final. C'est pourquoi il met en place de nouvelles pratiques même si cela dénote avec celles de son voisinage.



Se sent complètement perdu vis-à-vis de la réglementation qui n'a donc aucun impact sur ses pratiques.
Interrogation sur les haies mitoyennes : "Quel est mon droit en matière de discussion avec le voisin ?"

Entourage socio-professionnel sur la thématique des haies

Entrepreneur pour la taille
au carré de ses haies



Pairs



Modes de gestion selon les types de haies



Haies basses avec arbres de haut jet tous les 10-15 mètres

- Présentes dans les parcelles de céréales en fermage
- Maintien de la structure au carré mais laisse pousser des arbres de haut-jet
- Entretien réalisé par un entrepreneur
- Ce mode de gestion s'inscrit en cohérence avec les souhaits du propriétaire mais ne reflète pas la volonté de l'agriculteur



Haies constituées d'aubépine et de prunellier

- Réduction en largeur par du bûcheronnage manuel car les anciens propriétaires l'avaient laissée pousser.
- Arrachage de quelques plants d'aubépine et de prunelliers + tentative de diversification par implantation de nouvelles espèces végétales.
- Plants arrachés mis en andain pour qu'ils soient compostés et servent de base à la plantation de nouvelles haies plus diversifiées (+ nouvelle délimitation des parcelles).



Arbres têtards

- Travail des arbres têtards :
 - Manuel (petit outil comme tronçonneuse)
 - Restauration des anciennes trognies
 - Formation de nouvelles trognies

→ Temps d'entretien : Une semaine de travail tout seul pour une parcelle de 1 ha avec des haies hautes (abattage, rangement du bois, nettoyage de la parcelle, production de bois de chauffage).

Difficultés évoquées par l'agriculteur

- Adaptation de son mode de gestion des haies en fonction de leur localisation (fermage ou propriété), ce qui peut aller à l'encontre de ses principes
- Réglementation trop complexe
- La haie, un objet de pression sociale : il se sent observé et critiqué
- Inadéquation entre la période d'interdiction d'entretien et l'utilisation des arbres trognies comme fourrage
- Interrogations autour de la gestion des haies mitoyennes

Démarches administratives

Pas de démarche administrative liée à la gestion des haies.

Pour résumer

Les haies sont gérées grâce à des pratiques innovantes afin d'assurer et de profiter des nombreux services écosystémiques de la haie. La réglementation n'est pas claire à ses yeux.

Gestion des haies en BFC Etude de cas n°3 dans le Puisaye



Présentation de l'exploitation

- BEP agricole et bac agricole - Issu du milieu agricole
- Installation hors cadre familial sur 60 ha en 1998 dans la région du Puisaye
- Polyculture-élevage, 2 UTH, 53 ans
- 200 ha dont 40 ha de culture ha, élevage laitier labellisé "C'est qui le patron ?!"
- 10 km dont 75% en haies hautes et 25% en haies basses taillées au carré, 1 ha de bosquet.



Rapport de l'agriculteur aux haies



"Les haies en élevage, on en a besoin. [...] Aujourd'hui, avec les canicules, vous avez pas de haies, vous avez des problèmes, parce que les animaux n'ont pas de place pour aller à l'ombre." Il aurait envie d'en replanter mais il est pragmatique par rapport au temps de travail et aux contraintes liées aux haies.



Les haies sont intéressantes pour le bilan carbone de l'exploitation. Il a été conseillé pour "faire des haies avec un continuum pour faire circuler de la biodiversité".

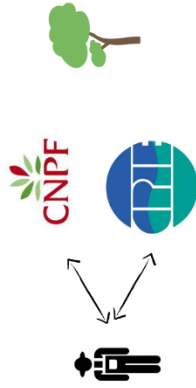


Les haies sont un sujet beaucoup débattu dans cette région défavorisée.
"Si on va détruire, ça va se voir, on va en entendre parler. Par contre, si on fait quelque chose de façon spontanée, positivement, on n'a aucune reconnaissance et personne vient te voir en disant : *c'est bien ce que t'as fait, on a vu que tu avais fait ça*. Par contre l'inverse marche très bien."



Code de l'environnement

Pense ne pas tout connaître de la réglementation, notamment par rapport aux dates de fin d'année. Il aimerait que les dates soient mobiles pour s'adapter aux printemps parfois précoces ou tardifs.



Entourage socio-professionnel sur la thématique des haies



Modes de gestion selon les types de haies : 75% de haies hautes



- Haies présentes au bord des prairies, des rivières (ripisylve)
- Entretien réalisé avec une épaveuse par l'agriculteur
- Transformation en copeau de bois pour ses litières paillées

Temps d'entretien : Tous les 2-3 ans environ 2 semaines, hors des périodes d'interdiction et selon les plantings des cultures (après moisson pour céréales)

Contrôle PAC

Une clôture en barbelés qui était embroussaillée, avait été considérée par le satellite de la PAC comme une haie. Cependant, l'agriculteur ne l'avait jamais déclarée en tant que haie. Pour entretenir sa clôture, l'agriculteur a supprimé les broussailles. La PAC a considéré cette action comme un arrachage de haie et a verbalisé l'agriculteur. Grâce à une vérification satellite de l'historique de la clôture, il a eu gain de cause. "Je l'ai mal vécu et j'ai plutôt botté en touche en disant *"on arrête tout"*. Parce qu'on est des méchants, bah, restons des méchants" [...]. "Mon égo en a pris un coup, j'ai été traité de criminel quelque part au delà de l'amende". Malgré tout, il a gardé la volonté de réimplanter des haies car il connaît leurs intérêts et sait que c'est important pour le climat et le bien-être animal.

Difficultés évoquées par l'agriculteur

- Adaptation de son mode de gestion des haies en fonction de leur localisation (fermage ou propriété)
- Inadéquation de la réglementation par rapport aux dates d'intervention (en septembre)
- Pression sociale entre agriculteurs (stigmatisation)

Pour résumer

Les haies sont importantes en élevage pour le bien-être animal. Elles permettent d'apporter de l'ombre, de protéger contre le vent et de fournir une ressource fourragère avec la présence d'arbres têtards. Leur intérêt économique sera pour les générations futures qui récupéreront le bois de rente issu des haies qu'il vient de planter.

Démarches administratives

Pas de démarche administrative liée à la gestion des haies.

Réalisé par des étudiants en Master Agroécologie de l'Institut Agro Dijon dans le cadre d'un projet commandité par Alterre BFC - Février 2024
L'étude complète est disponible sur le site d'Alterre BFC.



Présentation de l'exploitation

Etudes initiales non liées à l'agriculture puis BPREA.
GAEC de 4 associés en polyculture-élevage laitier dans la Bresse bourguignonne. Installation en 2011. 43 ans. Vente à une coopérative de produits AOP.

286 ha de cultures et 146 ha de prairies naturelles,
270 vaches laitières.

Linéaire de 55 à 60 km (haies et lisières confondues), en majorité sur les prairies. Possède des ripisylves. Situé dans une commune qui se reboise suite au déclin de l'activité agricole.

Rapport de l'agriculteur aux haies



Pour lui, les haies sont utiles à l'élevage pour l'ombre qu'elles fournissent aux animaux, mais sont très contraignantes dans les parcelles cultivées. Seules les haies et bordures de bois situées au nord protègent les cultures du vent du nord. "Une haie, si elle ne me gêne pas, je la laisse".



Pas de valorisation économique du bois des haies broyées. "Pour les entretenir, ça nous coûte très cher" : carburant des engins à mi-régime, temps de travail du conducteur, exceptionnellement sous-traitance si le bois est trop gros.



Cherche à être le plus respectueux de la nature et des animaux dans la conduite de l'exploitation.

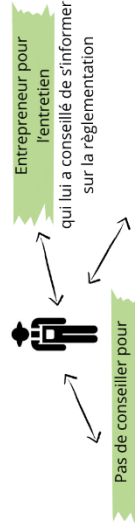


Connaissance partielle de la législation qui encadre la haie.
Respecte les dates d'interdiction (PAC) même si elles sont très contraignantes.



Se sent parfois critiqué par des pairs qui considèrent qu'il taille trop, tandis que lui trouve que les autres n'entretiennent pas assez leur haies et bordures de bois.

Entourage socio-professionnel sur la thématique des haies



"On est assez autonomes là-dessus."

Matériel pour l'entretien en commun



Modes de gestion selon les types de haies

→ Les travaux d'entretien sont majoritairement réalisés personnellement avec le matériel de la CUMA (lamier et broyeur) et leur propre tracteur.

→ La moitié du linéaire est entretenue chaque année sur un mois : 3 semaines entre le 15 août et le 10 septembre et 1 semaine en hiver si les conditions de portance des sols le permettent.



Haies hautes
• Élagage vertical au lamier
• Résidu de broyage laissés sur place.



Ripisylve
• Élagage réduit par crainte de ne pas être conforme à la réglementation



Haies basses
• Taille au carré, passage du broyeur à l'horizontale et à la verticale.
• Résidu de broyage laissés sur place.

Cas des haies sur des terrains en fermage :
• Coupe à blanc tous les 25 à 30 ans, exploitation du bois par les propriétaires

Difficultés évoquées par l'agriculteur

- La réglementation liée aux ripisylves est trop contraignante : faute d'entretien, elle a favorisé la rétention de l'eau et a créé des inondations localisées.
- Les haies intraparcéllaires le gêne pour la mécanisation des cultures, il les trouve également trop protégées par la réglementation.
- Les dates d'entretien des haies sont inadaptées à la culture de colza.

Pour résumer

Le linéaire de haie est important sur cette exploitation, qui s'organise pour les entretenir régulièrement. Des difficultés ont été mentionnées pour gérer les ripisylves, mais ils estiment ne pas avoir besoin de conseils pour le reste du linéaire.

Démarches administratives

L'agriculteur a appris récemment l'obligation de faire une déclaration à la DREAL pour faire une coupe à blanc. Il a fait une demande d'autorisation de nettoyage à la DDT pour enlever des "broussailles" ayant été déclarées par l'ancien exploitant comme des haies pour la PAC.

Gestion des haies en BFC Etude de cas n°5 dans le Nivernais central

Présentation de l'exploitation

- Baccalauréat agricole - Brevet de Technicien Agricole - BTS comptabilité agricole
- Exploitation familiale depuis de nombreuses générations. GAEC père + fils en polyculture-élevage allaitant dans le Nivernais central.
- En Agriculture Biologique depuis 22 ans.
- 260 ha de cultures et 40 ha de prairies artificielles, 110 vaches allaitantes.
- Bocage d'environ 20 km en majorité sur les prairies. Quelques bordures de bois.



Rapport de l'agriculteur aux haies

Les haies fournissent de l'ombre aux animaux, mais sont très contraignantes dans les parcelles cultivées. "Il faut des haies mais pas trop non plus" ; "On replante de la haie au bon endroit, pas en plaine en grande culture."

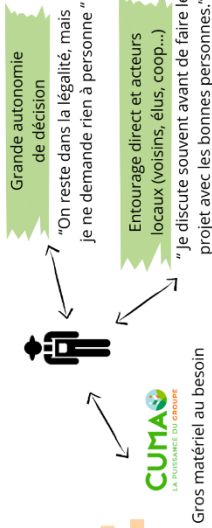
Pas de valorisation économique actuellement. Projet de plaquettes en réflexion.

Les exploitants du GAEC agissent dans l'intérêt du troupeau et de l'exploitation. Ils aiment la nature mais elle ne doit pas empêcher les activités de l'exploitation. "Il y a beaucoup de haies dans la région, donc il y en a bien assez pour la biodiversité".

Connaissance des procédures de dérogation pour les arrachages et des dates autorisées d'entretien. Ils ont déjà fait appel plusieurs fois à la DREAL ou l'OFB pour des travaux importants.

"Malheureusement c'est la société qui dicte ce que doivent faire les agri" ; "Les gens ne savent pas ce qu'ils veulent". Il reçoit des critiques pour des haies jugées trop taillées, mais ces mêmes personnes ne les trouveraient pas assez entretenues dans le cas contraire.

Entourage socio-professionnel sur la thématique des haies



Modes de gestion selon les types de haies

Cas général : haies basses

Ripisylve

- Une parcelle en bord de rivière avec des haies pour tenir la terre.
- Taille au carré (1m / 1m20).
- Entretien pendant l'hiver entre janvier et février.
- Matériel personnel utilisé : passage du broyeur à l'horizontale et à la verticale.
- Si besoin d'un élagage, utilisation du grappin coupeur de la CUMA.
- Résidus de broyage laissés sur place.

Bordure de bois

Haie basse avec arbres de haut-jet

- Rares parcelles en bordure de bois
- Récupération et utilisation en bois de chauffage
- Souhait de laisser les arbres de haut-jet se développer pour revivifier la haie
- Valorisation à terme des arbres de haut-jet en plaquettes

Difficultés évoquées par l'agriculteur

- Contraintes importantes de la réglementation pour les activités agricoles, appuyées par des incohérences qui amplifient le ressentiment : "On se plie à ces réglementations qui nous pourrissent la vie"
- Sentiment d'agribashing général car les problèmes environnementaux sont souvent imputés à l'agriculture : "On laisse les castors, les ragondins qui bousillent tout l'hiver, ça fait des barrages, et du coup on va mettre ça sur le dos des agriculteurs qui labourent et que c'est la terre qui boit plus"
- En demande de plus de suivi par les conseillers pour les projets mis en place

Démarches administratives

Demandes de dérogation réalisées pour les gros travaux.

Pour résumer

Intérêt des haies pour l'élevage mais contraignantes en grandes cultures. La réglementation très contraignante et le manque de suivi provoquent un désengagement de certaines actions de protection des haies.



sur les plateaux de la Haute-Saône

Présentation de l'exploitation

-  BEP Agricole en production animale suivi d'un BPREA
-  Exploitation familiale reprise en 2006 en GAEC avec sa mère suite au départ en retraite de son père. Exploitation en polyculture-élevage, naisseur-engraisseur de bovins allaitants.
-  260 ha de prairies et 60 ha de cultures. Sols superficiels. 120 vaches à l'année
-  Linéaire de haies d'environ 20 km comprenant des pierriers dans lesquels ont poussé des broussailles. Présence également de lisières forestières.

Rapport de l'agriculteur aux haies

Avant le remembrement, les parcelles du secteur étaient très morcelées. Les haies qui restent aujourd'hui viennent d'anciennes clôtures non entretenues ou se sont développées sur des "handicaps naturels" (affleurements rocheux, pierrier, enfouissement...). Elles ne peuvent plus servir de clôture pour les animaux car les fils dedans sont souvent abîmés et elles comportent des trous.

Ses haies sont composées pour la plupart "d'épines" sur des sols très superficiels, et ne peuvent pas être valorisées en plaquettes car le volume serait insuffisant.

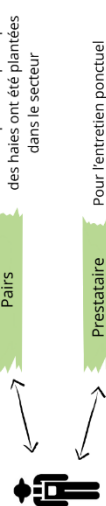
"Les haies et les forêts sont les poumons de la France".

Du débroussaillant était appliqué sur les jeunes pousses de l'année pour pouvoir gagner du temps de travail lors de la rénovation des clôtures. Ce n'est plus le cas maintenant car des MAEC l'interdisant ont été contractées avec le GIEE.

Connaissance globale de la réglementation, respect des dates (PAC), réalisation des déclarations auprès de la DREAL, DDT et OFB avant des travaux.



Une belle ferme est une ferme bien entretenue, avec des prairies, des animaux et des bâtiments propres. La rigueur et la sécurité sont très importantes. Bien couper les branches le long des routes est nécessaire pour ne pas revivre des accidents qui se sont déjà produits dans le secteur.

Entourage
socio-professionnel sur
la thématique des haies

Modes de gestion selon les types de haies



Broussailles multi-espèces avec alignement d'arbres

- Utilisation en bois de chauffe des arbres de haut jet ou d'arbustes dépérissant ou gênant une prairie.
- Passage du broyeur d'accotement sur les pieds de haies, pour maintenir propre et limiter les tiques.



Lisière forestière

- Élagage latéral par un prestataire tous les deux à trois ans selon ses disponibilités et selon la trésorerie disponible.
- Passage du broyeur d'accotement sur les pieds de lisière.

→ L'entretien de tout ce qui n'est pas accessible est réalisé par un prestataire au lamier et à l'épaveuse. Il réalise le reste lui-même avec le broyeur d'accotement ou avec une élagueuse à perche dans le godet du tracteur.

→ Budget : jusqu'à 3 000 € /an de charges pour réaliser lui-même l'entretien et 2 500 € /an pour payer le prestataire.

Difficultés évoquées par l'agriculteur

- Il a beaucoup de pierriers, de petits buissons, de surfaces non agricoles dans ses parcelles, ce qui lui engendre beaucoup de travail pour arriver à les gérer.
- Sur les sols peu profonds, il n'est pas possible d'avoir de beaux arbres valorisables en bois plaquette.
- Il souhaiterait une application de la réglementation adaptée à chaque département, voire à chaque commune, pour être en cohérence avec les contextes locaux.

Démarches administratives

Avant tout aménagement, il fait venir la DDT, la DREAL et l'OFB pour avoir leurs avis. Il a eu des résultats satisfaisants grâce à cette démarche : un terrain d'entente a été trouvé.

Pour résumer

Les haies sont pour lui des bosquets, des épines ou des broussailles ... et sont la conséquence de surfaces non exploitables sur lesquelles des arbustes ont poussé. Leur entretien est important pour "faire propre" et assurer la sécurité le long des routes.

Annexe E : Relevé des problèmes évoqués par les agriculteurs et/ou les conseillers relevant de l’entretien des haies et des réglementations qui les encadrent, avec les conséquences pour les haies.

Nature du problème	Situations	Conséquences pour les haies
Sociale	Pression et contraintes exercées par les propriétaires	Tendance à les couper au carré, à “faire propre”, ou diminution de l’entretien
	Tensions et sentiment d’injustice vis à vis des collectivités	Coupes par les collectivités peu durables pour les haies en bord de route
	Mauvaise représentation de l’OFB (lié au port d’arme) dégradant les relations	Risque de moins entretenir, diminution de la volonté d’être en règle
	Pression culturelle historique, par les pairs, par les co-gérant d’une haie mitoyenne, et regard critique d’un public non issu du milieu agricole	Tendance à les couper au carré, à “faire propre”, ou risque de diminution des pratiques de régénération
	L’entretien des haies demande un temps de travail important	Risque d’entretien simplifié, prenant moins en compte les besoins de la haie
	Sentiment d’être victime d’agri bashing : jamais valorisé pour ce qu’ils font bien, mais critiqué au moindre écart	Diminution de la motivation à entretenir
	Confrontation de différentes interprétations (perception de l’agriculteur / imagerie satellite)	Risque de perdre une dynamique de replantation ou de bon entretien
Lié au changement climatique	Certaines espèces meurent avec les épisodes de sécheresse (surtout dans les pelouses calcaires)	Impact direct sur la survie de la haie
	Les dates deviennent inadaptées à la réalité de terrain	Risque de moins entretenir
Nature du problème	Situations	Conséquences pour les haies

Économique	Absence d'aide financière pour l'entretien, uniquement pour la plantation	Motive des destructions de haies
	Coût élevé de l'entretien	Risque d'entretien simplifié, prenant moins en compte les besoins de la haie
	Manque de moyen des instances pour réaliser des contrôles	Augmentation des contournements pour destruction
Réglementaire	Surabondance des réglementations	Risque de ne pas entretenir par peur de mal faire
	Sentiment de devoir aller en dépit du bon sens	Diminution de la motivation à entretenir, risque de perdre une dynamique de replantation ou de bon entretien
	Manque d'objectivation de la présence d'espèces protégées dans les haies	Manque d'arguments pour interdire certaines pratiques non durables
	Dates différentes entre la PAC et le Code de l'environnement	Risque d'entretien nuisant aux espèces protégées
	Imprécisions dans les termes de la réglementations	Augmentation des contournements pour destruction

Code couleur du tableau 3 :

Problème évoqué par un agriculteur	ou par plusieurs agriculteurs
Problème évoqué par un conseiller	ou par plusieurs conseillers
Problème évoqué par au moins un agriculteur et un conseiller	